



## Rapport d'orientation budgétaire 2026

Conseil Municipal du 20 novembre 2025

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, le conseil municipal débat sur les orientations budgétaires de la commune, sur la base d'un rapport présenté par le maire. Le débat au sein du conseil municipal est acté par une délibération spécifique.

Le débat sur les orientations budgétaires vise à déterminer les actions et projets qui seront traduites dans le budget communal. Il présente les contraintes et marges de manœuvre auxquelles la commune est soumise, les choix politiques de la municipalité et les principes de leur mise en œuvre budgétaire.

Ce budget 2026, dernier de la mandature et deuxième de la commune nouvelle, entend continuer les orientations portées depuis cinq ans par les deux exécutifs municipaux, notamment en poursuivant les investissements nécessaires la préparation du futur de la commune et à l'entretien de son patrimoine actuel. Il poursuit également le développement des politiques publiques prioritaires que sont la sécurité, l'éducation, la lutte contre l'habitat indigne, et l'adaptation au changement climatique à l'échelle de l'ensemble de la ville, en cohérence avec la priorité donnée à l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement durable au niveau de l'EPT Plaine Commune.

Parmi ces priorités pour 2026 on peut citer :

- la livraison de nouveaux équipements éducatifs et la poursuite de chantiers d'envergure : le groupe scolaire Anatole France à Pierrefitte, la rénovation du conservatoire (site dionysien, rue Catulienne), le centre administratif de Saint-Denis, et les concours d'architecte pour les reconstructions ou rénovations complètes des groupes scolaires et crèche Descartes et Rodin Renoir et de la crèche à Franc-Moisin dans le cadre de l'ANRU.

- la gratuité et la qualité de la cantine scolaire, en année pleine à 100% à Saint-Denis et la poursuite du déploiement dans les écoles de Pierrefitte (entrée des CE1 et CP dans la gratuité à la rentrée de septembre 2026 soit la totalité des élèves en élémentaire à Pierrefitte. En matière d'éducation et de sport, le « savoir nager » est largement renforcé en 2026.

- la poursuite des efforts en matière de lutte contre l'habitat indigne, avec notamment la consolidation des effectifs du service prévention et la montée en puissance du permis de louer et le maintien d'un fort investissement à la fois pour les travaux d'office et pour la participation aux opérations de recyclage foncier avec Plaine Commune.

- La poursuite du développement de la Police Municipale pour atteindre 135 policiers municipaux sur le terrain en 2026.

- La consolidation de la nouvelle organisation administrative issue de la création de la commune nouvelle afin de disposer d'un service public local de qualité et équilibré pour l'ensemble des habitant.e.s.

1- LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE NATIONAL .....	5
1.1- L'économie mondiale face aux incertitudes des effets de l'augmentation des droits de douane américains .....	5
1.2- Une faible croissance économique à l'échelle nationale .....	5
1.3- L'incertitude politique pèse sur l'évaluation des recettes 2026 de la commune .....	6
2- LES ORIENTATIONS POLITIQUES CADRANT LA CONSTRUCTION DU BUDGET .....	9
2.1- Un budget marquant la fin du projet de mandature .....	9
2.2- La fin de la période transitoire de la commune nouvelle et le retour au droit commun	10
En 2026, une diminution du nombre d'élus comme annoncé, ainsi que la consolidation de l'organisation de la commune nouvelle .....	10
Une poursuite de la convergence des politiques publiques et optimisation des ressources.....	11
3- PRESENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR L'ANNEE 2026.....	12
3.1- Ville Durable .....	12
Des politiques environnementales renforcées .....	12
La maîtrise du bâti et du foncier comme outil de transformation urbaine .....	13
Un patrimoine immobilier à entretenir .....	14
3.2- Ville solidaire .....	14
Des politiques publiques tournées vers le soutien à la parentalité et à la petite enfance .....	15
Un réseau de santé dense appuyé sur des politiques de solidarité protéiformes.....	16
Un travail spécifique en faveur de l'inclusion .....	17
3.3- Ville apaisée et attractive .....	18
Poursuite du développement de la police municipale .....	18
Prévention et médiation.....	19
Pour un espace public apaisé et agréable.....	20
Le développement commercial comme moteur d'une ville vivante .....	20
Faire rayonner la ville au niveau national et international .....	21
3.4- Ville éducatrice et émancipatrice .....	21
Le soutien aux écoles reste au cœur de l'effort budgétaire du mandat .....	21
Un renforcement des politiques éducatives en dehors de l'école .....	22
Un ville active sportive qui fait vivre l'héritage des Jeux de Paris 2024.....	24
3.5- Ville citoyenne .....	24
Une politique culturelle ambitieuse tournée vers l'émancipation par la pratique artistique .....	24
Une administration au service de ses habitants.....	26
Impliquer les citoyens dans la transformation de la ville .....	26
4- CONSTRUCTION DU BUDGET 2026 ET PERSPECTIVES .....	27
4.1- L'équilibre prévisionnel des recettes et dépenses de fonctionnement .....	27
Des recettes de fonctionnement évaluées à 322,1M€ .....	27

Les recettes de la fiscalité directe locale (chapitre 731).....	27
Les recettes de la fiscalité indirecte (chapitre 73) .....	29
Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le fonds de solidarité des communes d’Ile-de-France (FSRIF) .....	29
Les dotations (chapitre 74) .....	30
La dotation globale de fonctionnement (DGF) .....	30
Les autres dotations .....	31
Les produits des services (chapitre 70) .....	31
Les produits financiers évalués (chapitre 76).....	32
Les autres recettes évaluées à 8,9 M€ (-33,5%).....	32
Des dépenses de fonctionnement estimées à 300,1 M€, et 130,7 M€ hors masse salariale.....	32
Charges à caractère général (011).....	32
Autres charges de gestion courante (65) .....	33
4.2- Une épargne brute 2026 consolidée malgré une diminution affichée .....	33
<b>5- PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>35</b>
5.1- Présentation des dépenses d’investissement .....	35
5.2- Présentation des recettes d’investissement .....	36
Les subventions d’investissement .....	36
Le FCTVA .....	36
Le produit de la taxe d’aménagement.....	37
Le recours à l’emprunt.....	37
<b>6- LE PILOTAGE DE LA DETTE .....</b>	<b>38</b>
6.1- Situation macroéconomique et évolutions monétaires – 2025.....	38
6.2- La gestion de la dette et le bilan des emprunts contractés en 2025 .....	39
6.3- La stratégie de mobilisation des emprunts de la Ville de Saint-Denis pour l’année 2026 .....	41
<b>7- LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET STRUCTURE DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS .....</b>	<b>42</b>
7.1- Les dépenses de personnel .....	42
7.2- Les effectifs .....	43
7.3- La rémunération des agents communaux, les avantages en nature et la politique sociale .....	44
Logements et véhicules de fonction .....	44
Restauration du personnel .....	44
La politique sociale en direction du personnel .....	45
Temps de travail, forfait jour et congé menstruel .....	45
L’accompagnement des agents et la lutte contre l’absentéisme .....	46
<b>8- CONCLUSION .....</b>	<b>48</b>
Glossaire.....	49



# 1- LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE NATIONAL

## 1.1- L'économie mondiale face aux incertitudes des effets de l'augmentation des droits de douane américains

Selon l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), la croissance mondiale pour 2026 atteindrait 3,3 % avec de forts écarts entre régions. En zone euro, elle atteindrait 1,5 % en 2026.

L'inflation, elle, devrait continuer de diminuer, passant de 5,4 % en 2024 à 3,8 % en 2025 puis à 3,0 % en 2026, grâce à l'orientation restrictive persistante de la politique monétaire dans la plupart des pays.

Toutefois, tous les analystes insistent sur les risques pesant sur la croissance et notamment les incertitudes entourant la hausse des tarifs douaniers et les tensions géopolitiques susceptibles de perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et de faire grimper les prix des matières premières.

À l'inverse, un scénario plus favorable pourrait émerger si les négociations commerciales aboutissent à un cadre prévisible et à une réduction des droits de douane, ce qui stimulerait la croissance mondiale.

## 1.2- Une faible croissance économique à l'échelle nationale

À l'aube de l'exercice budgétaire 2026, la collectivité évolue dans un contexte économique marqué par une instabilité politique profonde et un environnement international de plus en plus tendu, affectant directement la confiance des acteurs économiques et freinant les dynamiques économiques nationales.

La Banque de France prévoit une croissance de **1 % pour 2026** et 1,2 pour 2027. Ces estimations s'inscrivent dans un contexte national incertain à la suite des récents développements politiques, avec des hypothèses plutôt défavorables sur l'environnement international (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, moindre demande adressée).

En termes de croissance de la **consommation**, la demande intérieure (ménages, investissements publics et privés) devrait légèrement reculer tandis que la demande extérieure (commerce international) devrait quelque peu augmenter malgré les menaces sur les exportations françaises que fait peser l'augmentation des droits de douane américains.

**L'inflation** devrait se maintenir à un bas niveau du fait de l'appréciation de l'euro qui modérerait la hausse des prix des biens manufacturés. Elle s'élèverait ainsi à 1,4 % en moyenne annuelle en 2026 (après 1% en 2025 et 2,3% en 2024).

Une légère remontée du taux de chômage en 2025-2026 est prévue, mais elle serait toutefois moins marquée qu'en juin. **Le taux de chômage atteindrait ainsi 7,6% en 2026.**

La **progression des salaires** (+2,2% en 2025) serait de +2,3% en 2026 pour le salaire moyen et resterait plus dynamique que celle des prix sur l'ensemble de l'horizon de prévision, ce qui se traduirait par des gains de pouvoir d'achat de l'ordre de 1% par an.

D'un point de vue budgétaire, le **déficit public** pourrait être de l'ordre 4,6% du PIB en 2025.

La Banque de France souligne toutefois qu'une moindre consolidation budgétaire ne se traduirait pas par une croissance plus élevée, car l'incertitude fiscale induirait des comportements plus attentistes des entreprises et des ménages.

En conclusion, la croissance du PIB devrait se maintenir autour de 1% malgré le niveau élevé d'incertitude, en lien avec les derniers développements sur la scène nationale et internationale.

### 1.3- L'incertitude politique pèse sur l'évaluation des recettes 2026 de la commune

A l'heure d'écriture de ce rapport d'orientation budgétaire, les débats parlementaires relatifs au projet de loi de finances (PLF) 2026 sont encore en cours, notamment concernant les mesures portant sur les collectivités territoriales.

Les hypothèses exposées ici se fondent sur une première version du PLF 2026 présentée le 14 octobre dernier en Conseil des Ministres. Bien qu'il faille s'attendre à de fortes modifications du texte lors des débats parlementaires, les éléments ci-dessous s'en tiennent à cette version de pré-passage au Parlement.

Les premiers arbitrages budgétaires correspondent à un objectif de **déficit public** ramené à 4,6 % du PIB pour 2026 contre 5,4 % en 2025, demandant un effort des collectivités territoriales de l'ordre de 5,3 Mds € en 2026. Cela représente 13 % de l'effort global - hors hausse de 3 points du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pendant quatre ans, décidée en 2025, dont le coût est estimé à 1,2 Mds € en 2026.

Pour Saint-Denis, **cette forte hausse du taux de cotisation des collectivités à la CNRACL**, qui passe de 34,65% à 37,65% coûtera 1,5 M€ en 2026 (après un surcoût de plus de 2 M€ en 2025).

Après trois années de hausse (+320 millions en 2023, +320 millions en 2024 et +150 millions en 2025), **la dotation globale de fonctionnement (DGF)** doit être stable en 2026, à périmètre constant, et **la dotation de solidarité urbaine (DSU)** enregistrerait une hausse de 140 millions d'euros. Le PLF pour 2026 reconduit ainsi les montants des dotations de péréquation qui étaient inscrits il y a un an dans le PLF pour 2025.

La compensation par l'État aux collectivités et intercommunalités de **l'abattement de moitié des valeurs locatives des établissements industriels** institué en 2021 – dans le cadre de la réforme des impôts dits de production – serait réduite de 789 millions d'euros (-25%). Elle serait ramenée ainsi à 3,5 milliards d'euros, soit son niveau de 2021. Pour la ville de Saint-Denis, cette perte de compensation est estimée à 1M€.

Après 1 milliard d'€ en 2025, le **Dilico**, nouveau dispositif de lissage conjoncturel instauré en 2025, devrait prélever les collectivités à hauteur de 2 milliards d'€ en 2026 dont 750 k€ à la charge des communes concernées qui vont s'élargir. Néanmoins la commune nouvelle de Saint-Denis sera, cette année encore, exemptée de ce prélèvement compte tenu de son rang dans la DSU.

La restitution de ce fonds serait étalée sur cinq ans (au lieu de trois années dans la LF pour 2025) et une fraction de 20% abonderait les dispositifs de solidarité financière entre collectivités dont les modalités restent à définir. Le reversement des 80% restants

*"dépendront, pour chaque catégorie de contributeur, de l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice".*

Si le PLF prévoit le versement du **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** l'année suivant la dépense pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris, cette modification ne **concernera pas les communes nouvelles** qui continueront de bénéficier des versements l'année même de la dépense.

En revanche, **les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues** du fonds, celui-ci prenant en compte uniquement les dépenses d'investissement.

Les différents fonds de soutien de l'Etat à l'investissement local (**DSIL, DETR, DPV**) devraient être fusionnés dans un Fonds d'Investissement des Territoires (FIT). Son bénéfice serait réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines, tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". Son attribution s'appuierait sur une commission d'élus. Ces nouvelles modalités et le montant réel de ce fonds ne permettent pas pour le moment d'en évaluer l'impact sur la commune.

Autre nouveauté, l'accroissement de la compensation versée aux communes rurales au titre de l'abattement applicable aux terres agricoles serait financé par la suppression de deux autres compensations, et notamment par celle relative à l'ancien **impôt sur les spectacles et manifestations sportives** dont bénéficie la commune.

Pour mémoire, la taxe sur les spectacles était un impôt communal d'un taux moyen de 8% que les conseils municipaux pouvaient majorer. Son assiette était constituée des recettes brutes de billetterie des manifestations importantes. Elle permettait de compenser les coûts supplémentaires (par exemple de nettoyage) afférents aux jours de matchs ou de concerts. Elle a été supprimée dans la loi de finances 2015, dans le cadre de négociations avec l'UEFA pour l'accueil de l'Euro de football de 2016, et les collectivités qui l'avaient instaurée ont pu bénéficier d'une compensation : pour Saint-Denis, c'est un montant de 2,7 M€, défini alors et non revalorisé depuis ou adapté aux années particulières, par exemple lors de l'accueil de 10 matchs de la coupe du monde de rugby de 2023.

Cette suppression prévue à l'article 34 du PLF pèse sur le budget communal :

D'une part, c'est une perte de recettes, sans considération de la situation financière de la commune ou de son positionnement au regard des indicateurs de péréquation nationaux (potentiel fiscal, revenu par habitant, ...).

Parmi ces 2,7 M€, une partie bénéficie directement au centre communal d'action sociale (CCAS), comme prévu par les textes. Pour la commune nouvelle de Saint-Denis, c'est un montant de 772 k€ affectés au CCAS. Cette suppression réduirait donc mécaniquement les ressources disponibles pour financer les actions sociales, compromettant la capacité d'intervention du CCAS au bénéfice des populations vulnérables ou obligeant le budget communal à compenser cette recette perdue au détriment d'autres actions elles aussi essentielles.

D'autre part, ce choix s'écarte du schéma de compensation générale inscrit à l'article 31 du projet de loi de finances, qui prévoit d'imputer 527 M€ sur les dotations utilisées comme variables d'ajustement, incluant le coût des nouvelles mesures introduites par le projet de loi de finances.

Enfin, le PLF instaure un **mécanisme d'incitation à la maîtrise des dépenses publiques locales**. Selon que l'évolution des dépenses publiques locales sera inférieure ou supérieure à la croissance du produit intérieur brut (PIB), les collectivités se verront restituer des reversements variables, ce qui préfigure une sorte de réapparition des « contrats de Cahors ».

En termes de **mesures relatives aux agents publics**, aucune augmentation généralisée du point d'indice des fonctionnaires n'est prévue.

Pour résumer, et en l'état actuel du texte, l'impact de ces choix du gouvernement pour Saint-Denis aboutirait à :

- Une **perte de près de 4M€** en recettes de fonctionnement :
  - 2,7 M€ avec l'abrogation de la compensation de la taxe sur les spectacles mise en place et figée depuis 2015 et la suppression de l'impôt correspondant ;
  - 1 M€ d'allocations compensatrices sur les bâtiments industriels ;
  - 0,4 M€ de FCTVA en fonctionnement (inscription pour 2026 supérieure à l'inscription 2025 du fait du rehaussement des budgets éligibles).
  
- Un **gain modeste en recettes** de fonctionnement non évaluable à ce stade :
  - Hausse légèrement plus importante que prévu de la DSU ;
  - Abondement du FPIC du fait du reversement prévu par le Dilico (10% en 2026 puis 20% en 2027).

À ce stade, ces impacts ne sont pas intégrés au projet de budget de la collectivité.

En effet, dès l'étude du PLF 2026 présentée en conseil des ministres, la municipalité a engagé plusieurs démarches afin d'en limiter l'impact pour la Ville, notamment concernant l'article 34 qui vient supprimer la compensation de la taxe sur les spectacles :

- Le dépôt d'un amendement visant à maintenir la compensation de la taxe sur les spectacles, assorti d'une proposition de schéma de compensation répartie ;
- La saisine de la ministre de l'Action et des Comptes publics ;
- La mobilisation au sein des réseaux et associations d'élus afin de relayer la position de la collectivité et de défendre ses intérêts.

Concernant les autres mesures, la commune participe du plaidoyer porté par France urbaine, en particulier sur la réduction de la compensation de l'abattement sur les valeurs locatives des établissements industriels et sur les risques des moindres financements de l'Etat à l'investissement local (restriction du fond vert, refonte de la DSIL ...).

Face à ces contraintes, la collectivité a fait preuve d'une gestion rigoureuse et proactive, lui permettant d'aborder cette situation dans de bonnes conditions. La création récente de la commune nouvelle constitue un levier stratégique de renforcement de notre capacité budgétaire et d'investissement.

Ainsi, face à cette période instable et complexe, notre collectivité affirme son rôle d'acteur solide, résilient et engagé, prêt à relever les défis à venir tout en accompagnant les habitantes et habitants dans leurs besoins du quotidien.

## 2- LES ORIENTATIONS POLITIQUES CADRANT LA CONSTRUCTION DU BUDGET

### 2.1- Un budget marquant la fin du projet de mandature

Dans un contexte financier toujours très contraint, le budget 2026 poursuit les priorités politiques portées par l'exécutif depuis 2020.

Il s'agira notamment de finaliser les efforts engagés en matière de :

- **Non augmentation des impôts locaux** : l'exécutif municipal a respecté son engagement de ne pas augmenter les impôts locaux lors du mandat. La création de la commune nouvelle, par des ressources nouvelles et des économies d'échelles là où c'était possible, a permis de faire baisser les impôts locaux (part communale de la taxe foncière) des habitants de Pierrefitte de 19,87 % en 2025 tout en développant les services publics municipaux notamment en matière de lutte contre l'habitat indigne, de sécurité et tranquillité publique, de gratuité de la cantine et de dotation pédagogique aux écoles.
- **Sécurité et tranquillité publique** : après la livraison du nouvel hôtel de police municipale et la mise en place d'un CSU proportionné à la taille de la commune nouvelle, 2026 verra les effectifs de la PM atteindre 180 agents, dont 135 policiers sur le terrain, 35 agents affectés au CSU et 10 administratifs. Au total le nombre d'agents de la PM sera passé de 60 à 180 sur la mandature.
- **Lutte contre l'habitat indigne** : après le renforcement de la direction avec des recrutements ayant fait passer les effectifs de 34 à 50 agents au terme du mandat, l'année à venir verra le renforcement du service prévention et l'extension du « permis de louer » sur l'ensemble de la ville (pour les logements privés de plus de 15 ans) et la reconduction d'un budget conséquent en investissement (1,5 M€) pour la réalisation de travaux de sécurité, de réhabilitation et le relogement en substitution aux propriétaires bailleurs défaillants (travaux d'office). L'année 2026 verra également le lancement de nouvelles adresses très dégradées en recyclage foncier par appropriation publique avec la SOREQA.
- **Gratuité et qualité de la cantine scolaire** : année pleine à 100% à Saint-Denis et poursuite du déploiement dans les écoles de Pierrefitte (entrée des CE1 et CP dans la gratuité à la rentrée de septembre 2026 soit la totalité des élèves en élémentaire à Pierrefitte). La gratuité sera ensuite finalisée l'année suivante avec les classes de maternelle à Pierrefitte, soit une cantine scolaire 100% gratuite pour toutes les classes des écoles primaires publiques de la commune nouvelle à la rentrée 2027. L'objectif de 35% de bio en 2026 sera par ailleurs atteint. Poursuite d'un engagement financier important pour les activités périscolaires et extrascolaires (temps éducatif pendant la pause méridienne, classes découvertes, ...).
- Démarrage du **déploiement de l'inox** dans la restauration en conformité avec la loi Egalim à partir de l'été 2026 (plus de 700 k€ d'investissements prévus) et respect des engagements de réduction de l'usage de plastique à usage unique.
- **Rattrapage de la dette patrimoniale** des équipements scolaires et sportifs : à la suite de cinq années d'investissement dans des travaux d'entretien, un nouvel effort

conséquent est prévu pour 2026 avec près de 5,6 M€ en fonctionnement dévolus à l'entretien et la maintenance, et près de 8,5 M€ en investissement pour des travaux sur les nombreux équipements scolaires et sportifs.

- **Santé** : les cinq centres municipaux de santé ont été renforcés – et pour certains d'entre eux rénovés – en faveur d'une offre de soins de premier secours et des actions de prévention et de promotion de la santé. Ces choix volontaristes comme dans peu de villes en France pour une compétence Santé facultative, ont permis une meilleure articulation entre l'offre de soins des CMS, des professionnels libéraux, des centres de santé associatifs et du CHSD (hôpital Delafontaine) et ainsi apporter une meilleure réponse aux besoins de santé très importants des habitants. Le budget d'investissement consacrera 5,2 M€ pour le projet de relocalisation / extension du CMS de la Plaine sur 4 ans.
- **Budget participatif** : avec une 2<sup>ème</sup> édition du budget participatif dotée de 1,2 M€ à l'échelle de la commune nouvelle, les sommes dévolues aux projets décidés par les citoyennes et les citoyens permettent la mise en œuvre des projets lauréats. La mission participation assure également le suivi des projet lauréats qui relèvent des compétences de l'EPT Plaine Commune.
- **Culture** : ouverture de la « villa D », projet culturel conservé en héritage de la dynamique issue de la candidature de Saint-Denis pour être capitale européenne de la culture au sein de **l'espace culturel de la Farandole** (75 k€) et ouverture du studio de danse à Pierrefitte-sur-Seine.
- Elargissement des **actions de prévention**, notamment auprès des établissements scolaires et de la sécurisation des abords des établissements scolaires (373 k€).
- En matière d'éducation et de sport, le « **savoir nager** » est largement renforcé en 2026.

## 2.2- La fin de la période transitoire de la commune nouvelle et le retour au droit commun

En 2026, une diminution du nombre d'élus comme annoncé, ainsi que la consolidation de l'organisation de la commune nouvelle

Les élections municipales de mars 2026 marqueront le retour de la commune dans le droit commun et la fin de la période transitoire, conséquence de la création de la commune nouvelle.

Le conseil municipal devrait passer de 94 élus à 61 élus si l'INSEE acte une population communale à plus de 150 000 habitants. L'organisation des élections municipales de mars 2026 est budgétée à hauteur de 130 k€ avec 62 bureaux de vote.

Par conséquent, le budget lié au fonctionnement des groupes politiques et à la formation des élus baissera de 15 k€ auxquels s'ajoute la baisse mécanique de l'enveloppe dédiée à l'indemnité des élus (- 431 k€) du fait de leur moindre nombre, et à la masse salariale des groupes politiques

## Une poursuite de la convergence des politiques publiques et optimisation des ressources

La nouvelle organisation territoriale, en consolidant nos ressources et en optimisant la gouvernance locale, confère à notre collectivité une solidité financière accrue. Elle assure ainsi une résilience budgétaire indispensable pour absorber les chocs économiques et politiques actuels.

Cette dynamique nous permet non seulement de maintenir la qualité des services publics locaux, mais aussi de poursuivre et d'amplifier nos investissements structurants, véritables moteurs du développement local et de l'attractivité de notre territoire.

La stabilisation de l'organigramme de l'administration en 2026 permettra d'achever les dernières convergences nécessaires à l'unification totale des politiques publiques sur l'ensemble du territoire communal et de récolter pleinement les bénéfices organisationnels de cette commune nouvelle.

Que ce soit l'harmonisation des tarifs du conservatoire et de l'EMS (80 k€ de recettes en moins pour les deux) qui ont abouti à des baisses de tarifs, la baisse de la taxe foncière de 3,7 M€ sur le territoire de Pierrefitte et l'extension de la cantine gratuite dans ses écoles, la facturation au réel dans les crèches municipales - qui permet de ne facturer que les jours de présence de l'enfant -, l'arrivée de nouveaux médecins en CMS, notamment dans celui de Pierrefitte, ou l'optimisation des moyens des deux anciennes polices municipales, les habitantes et les habitants profitent déjà des atouts de cette nouvelle organisation.

## 3- PRESENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR L'ANNEE 2026

### 3.1- Ville Durable

#### Des politiques environnementales renforcées

Depuis 2023, la commune s'est engagée volontairement dans un plan climat-air-énergie (PCAÉ) axé sur les enjeux énergétiques et climatiques. Ce plan, cohérent avec celui porté à l'échelle de Plaine Commune (PCAET), décliné en feuille de route à plusieurs échéances, s'articule autour de cinq axes majeurs :

- Sobriété et efficacité énergétique, production d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal
- Renforcement de la résilience du territoire et adaptation au changement climatique
- Déploiement des mobilités décarbonées
- Promotion d'une administration écoresponsable
- Coopération avec l'ensemble des parties prenantes du territoire

Pour ce faire, un nouveau **bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** a été lancé sur le périmètre de la Commune Nouvelle et devrait rendre ses conclusions au cours de l'année à venir. Ce travail permettra un constat précis et exhaustif de l'impact des activités de la mairie en termes d'émission. Les résultats serviront de base à un plan de transition adapté aux enjeux de la Ville.

La Commune est également mobilisée contre les **pollutions et nuisances environnementales** (qualité de l'air intérieur et extérieur, pollution des sols, nuisances sonores), avec un budget annuel d'investissement de 70 k€.

A côté de cela, la municipalité renouvelle ses actions et partenariats avec Airparif et Bruitparif pour approfondir la connaissance des pollutions locales et continue de soutenir les associations engagées dans la transformation écologique (73k€), notamment avec l'association Territoires pour l'animation de la Maison de l'écologie (50 k€).

Parallèlement à ce travail, la politique de renaturation, inscrite dans les engagements de la mandature, vise à **augmenter la couverture arborée avec 9 000 arbres plantés** sur le territoire pendant le mandat, dont 1 000 sur le patrimoine communal, via des opérations annuelles de végétalisation et de débitumisation massives. Depuis le début du mandat près de 6000 arbres ont été plantés par la ville et Plaine Commune et environ 3000 par d'autres acteurs de l'aménagement urbain (Solidéo, Conseil Départemental, Plaine Commune Habitat). Cette politique s'inscrit dans la dynamique des plans territoriaux portés par Plaine Commune (Plan Arbres, Plan de Végétalisation et de Rafrâichissement), et bénéficie en 2026 d'un budget d'investissement de 238 k€.

Enfin, pour intégrer pleinement les objectifs de transformation écologique dans les politiques publiques, un **plan de formation** a été déployé auprès des agents. Ces formations en ligne « *Tous acteurs de la transition écologiques* » sont dispensées par le CNFPT et sont désormais obligatoire pour tous les encadrants de la Commune Nouvelle.

Les politiques d'achat de la commune sont aussi mobilisées dans cette transition. Avec un volume d'achat annuel important la mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement responsables (SPASER) constitue un puissant levier pour promouvoir des orientations écologiquement responsables.

Le **Spaser** va ainsi permettre - par l'optimisation des outils de pilotage et de suivi des marchés publics et avec la mise en place d'indicateurs consolidés pour mesurer l'impact environnemental et social des achats - d'atteindre l'objectif de 100% de clauses environnementales dans les marchés publics à horizon 2026 (90 % atteints en 2025).

Outre ces clauses, une attention particulière est portée au **verdissement de la flotte municipale**, avec un objectif de 25 % de véhicules « verts » (électriques, hybrides) et 45 % de renouvellement par des véhicules à faibles émissions. Le développement **de l'achat socialement responsable** se poursuit avec le maintien de l'objectif de 18 % de partenaires issus de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et l'intégration systématique de clauses d'insertion dans les marchés concernés.

### La maîtrise du bâti et du foncier comme outil de transformation urbaine

La gestion du foncier et la lutte contre l'habitat indigne sont des compétences centrales que la municipalité utilise pour mener ses objectifs de mandature.

Pour l'année à venir, la commune intensifiera son travail de contrôle des commerces présentant un risque pour la population, via la **brigade hygiène de la police municipale**, avec une attention accrue aux liens entre conditions d'habitat et hygiène alimentaire pour garantir une intervention globale sur l'ensemble des problématiques liées à l'immeuble.

A ce contrôle des commerces s'ajoutent les visites ciblées renforcées dans le cadre du **permis de louer** étendu sur toute la commune nouvelle. Les infractions font l'objet d'amendes administratives désormais perçues par la ville depuis la loi Habitat dégradé du 9 avril 2024 issue du rapport Hanotin-Lutz. Cette politique volontariste vise à garantir la décence des logements mis en location, à accompagner les propriétaires bailleurs responsables grâce au renforcement du service prévention et à maintenir des secteurs pavillonnaires, notamment à Pierrefitte à destination des familles.

Le **partenariat avec le parquet** et les services de police est renforcé et les infractions pénales sont systématiquement verbalisées et signalés au Procureur de la République pour l'engagement de poursuites judiciaires à l'encontre des marchands de sommeil, dans le cadre desquelles la ville se constitue systématiquement partie civile.

Le repérage précoce des situations à risque étant un enjeu capital, la commune **accompagne occupants et propriétaires** grâce notamment à un partenariat renforcé avec l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et la fondation pour le logement des défavorisés, afin de multiplier les permanences. Un renforcement des **diagnostics multicritères** est aussi prévu pour mieux anticiper les dynamiques évolutives des secteurs identifiés comme prioritaires. Le nouveau périmètre du diagnostic structurel obligatoire obtenu dans la loi du 9 avril 2024 sur proposition de Saint-Denis sera déployé afin de mieux prévenir les risques d'effondrement et la prise d'arrêté de mise en sécurité (péril) qui reste trop importante. Un suivi renforcé des **copropriétés dégradées** a été mis en place en 2025 avec la création du service **prévention dans l'habitat privé** sur l'ensemble du territoire et le lancement par Plaine Commune de 2 dispositifs d'OPAH-RU sur le centre-ville de Saint-Denis et le secteur Wilson à la Plaine.

A ces actions s'ajoute le maintien d'un fort investissement sur le sujet du logement privé insalubre ou dangereux avec une enveloppe « *travaux pour compte de tiers* ou *travaux d'office* » de 1,5 M€ en 2026.

Ce travail sur l'habitat dégradé et la prévention des situations problématiques s'accompagne d'une **gestion du foncier** permettant à la ville d'améliorer son tissu urbain (préemption pour combattre l'habitat insalubre ou l'implantation de commerces de qualité), partenariat avec la SIFAE pour sauver des pavillons à Saint-Denis et à Pierrefitte, et mener à bien ses objectifs de politiques publiques.

Dans ce cadre, la commune en lien avec l'EPT Plaine Commune, finalise une étude de programmation de **la stratégie foncière** qui se déploiera tout au long de l'année 2026. Cela doit déboucher sur une série d'actions ayant vocation à harmoniser et optimiser la gestion patrimoniale, et à générer des projets dans le diffus.

L'étude pavillonnaire de la Commune Nouvelle - rendue nécessaire avec la forte présence du tissu pavillonnaire à Pierrefitte - se déroulera au 2ème semestre 2026 et permettra d'affiner les enjeux urbains et environnementaux des secteurs non concernés par la LHI (ceux-ci étant accompagnés par la SIFAE) et d'envisager les moyens d'une densification douce et maîtrisée.

#### Un patrimoine immobilier à entretenir

La commune nouvelle rassemble environ 400 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics. Ce nombre augmente par ailleurs au regard des livraisons d'équipements et nécessite de poursuivre la mise en œuvre d'un entretien patrimonial adapté.

La poursuite du rattrapage de la dette patrimoniale repose ainsi non seulement sur une politique volontariste en matière d'investissement mais également sur un entretien renforcé du patrimoine existant pour préserver la valeur d'usage des équipements, limiter les réparations d'urgence coûteuses et éviter les fermetures temporaires.

Pour ce faire, un budget de dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments est prévu à hauteur de 5,6 M€ en 2026, soit + 2,4 M€ par rapport à 2025 :

- 3,3 M€ pour l'entretien courant et la maintenance du patrimoine sur les éléments techniques constitutifs du bâti comme les réseaux, les portails ou encore les jeux de cours.
- 2,3 M€ pour les travaux de sécurité bâtementaire comme la maintenance des alarmes ou extincteurs.

Ce budget fait le choix également de valoriser les ressources humaines internes par une montée en compétence sur l'ensemble des métiers des équipes des ateliers. Cela permettra de développer les travaux en régie et de réduire le recours à des prestataires extérieurs.

### **3.2- Ville solidaire**

La ville de Saint-Denis investit beaucoup dans les politiques d'inclusion, d'autonomie, de santé et de solidarité pour soutenir au mieux les populations les plus fragiles et proposer des actions ouvertes à toutes et tous pour renforcer l'accueil universel, la solidarité intergénérationnelle et soutenir les associations.

## Des politiques publiques tournées vers le soutien à la parentalité et à la petite enfance

La mise en place en 2025 d'une commission d'attribution des modes d'accueil (CAMA) unique et l'adoption d'un nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) commun par le conseil municipal ont permis d'unifier et d'améliorer les critères d'admission en crèche municipale à l'échelle de la commune nouvelle et d'étendre la tarification au réel, déployée à compter du 1er septembre pour toutes les crèches municipales. Au total, ce sont 1 392 places qui sont proposées via la CAMA.

Cette réforme permet ainsi d'avoir des tarifs progressifs adaptés aux ressources des familles, dans une recherche de justice sociale sur le territoire.

L'harmonisation des procédures se poursuivra avec la possibilité en 2026 de demander une place en crèche sur l'ensemble de la commune nouvelle, quelle que soit son adresse.

Ces nouveautés s'inscrivent aussi dans une politique de **diversification des modes d'accueil** afin d'adapter l'offre à la diversité des besoins. Cela passe notamment par :

- Le développement de l'accueil occasionnel qui permet aux familles n'ayant pas de places en crèche de bénéficier, le cas échéant, de places disponibles en cas d'absences d'enfants habituellement accueillis
- Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)
- Les projets « Petite passerelle »
- Les garderies éphémères qui, en plus, répondent à des besoins identifiés en termes de soutien à la parentalité
- Le réseau d'assistantes maternelles animé notamment par les relais municipaux Petite enfance.

L'accès à l'information continuera d'être amélioré auprès des familles et partenaires quant aux différents modes d'accueil proposés par la Ville et le **forum annuel de l'accueil individuel** sera reconduit.

La direction de la petite enfance prévoit également de travailler sur la rédaction d'un **schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil** au titre de sa responsabilité dans le cadre du nouveau service public de la petite enfance qui confie aux communes le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant depuis le 1er janvier 2025.

Conjointement à ces actions en faveur de la petite enfance, le soutien à la parentalité reste une préoccupation importante. Sont renouvelés l'offre **d'ateliers parents-enfants** (33 ateliers gratuits par an touchant environ 400 parents et enfants) et l'évènement multisites "*la semaine des parentalités*".

D'autres actions à destination spécifique des parents se déploieront autour de la périnatalité (financées par une subvention ARS dans le cadre des actions prioritaires des contrats locaux de santé de Saint-denis et de Pierrefitte), de temps d'échanges concernant le langage et l'oralité (soutenus par la Cité Educative de Saint-Denis), de la mise en place de guidance parentale à destination des parents concernés par le handicap de leur enfant et par l'ouverture des permanences de médiation familiale à la maison de la justice et du droit (MJD).

Pour renforcer le soutien aux familles monoparentales, un travail pour une meilleure visibilité de l'offre spécifique à leur destination est prévu ainsi que son développement par

l'actualisation du Guide "être parents à Saint-Denis". Des groupes de travail thématiques (devenir parents ; parents d'adolescent.e.s) seront mis en œuvre.

### Un réseau de santé dense appuyé sur des politiques de solidarité protéiformes

Dans un contexte de rareté de la ressource médicale et paramédicale, la commune déploiera encore en 2026 une politique de santé particulièrement volontariste, à la hauteur des enjeux de santé publique du territoire :

- La poursuite de la consolidation des effectifs médicaux et paramédicaux de la direction, avec une hausse de 120 heures hebdomadaire d'offre de consultation en centre municipal de santé (CMS) pour un total de 1240 heures hebdomadaire (avec de nouvelles spécialités en pédiatrie et neurologie très attendues). Ces postes sont et seront pourvus grâce aux effets positifs de la politique d'attractivité mise en place sous ce mandat :
  - En 2022 : création des postes au tableau des effectifs sur emploi permanent pour sortir du statut de vacataire / contractuel horaire
  - En 2025 : revalorisation salariale et mise en place d'un déroulé de carrière pour les médecins et dentistes identiques à la grille des praticiens hospitaliers.
- Le pilotage des services du pôle offre de soin par un médecin et un dentiste coordinateur, avec, pour les services médecine générale et activités paramédicales et santé sexuelle/santé de la femme, la présence d'un binôme responsable paramédical permettant d'améliorer la qualité du suivi.
- La poursuite de la structuration des parcours de soin en CMS, en centres PMI (protection maternelle et infantile) et CSAPA (centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie), avec, en particulier, le déploiement d'activités physiques adaptées (APA), d'un parcours santé mentale, priorité du CLS, avec le renforcement des consultations de psychologues, d'une éducation thérapeutique du patient et d'une stratégie d'aller-vers/visites à domicile
- Le déploiement de la stratégie prévention-promotion de la santé - porté par le service santé publique - sur le territoire pierrefittois qui s'adresse à l'ensemble des habitants et prend des formes très variées, allant d'ateliers thématiques à des stands généralistes sur les temps événementiels publics (marché de Saint-Denis, événements thématiques, etc.).
- Le renouvellement des conventions PMI et CPF-PSS (planification et santé sexuelle) avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Le **CMS Cygne** fera quant à lui l'objet d'une labellisation universitaire : il accueillera des docteurs *juniors* (1ère promotion en septembre 2026). Sous le régime de l'autonomie supervisée, ces étudiants de médecine en 4ème année d'internat peuvent assurer des consultations et ainsi venir renforcer l'offre de soin territoriale.

Outre ces actions, la direction de la santé engagera en 2026 la relocalisation de la **PMI Franc-Moisin / Fort de l'Est / cosmonautes** au 45 rue Wangari Muta Maathai qui offrira un nouvel espace de travail moderne et aménagé sur mesure pour les professionnels de PMI, à proximité immédiate de l'arrêt Cosmonautes du Tramway 1.

2026 verra aussi la poursuite des travaux pour le futur **CMS Plaine** agrandi (200 k€ en 2026 pour un projet total de 5,2 M€), à la suite de la signature du contrat de réservation VEFA. Ce

CMS bénéficiera de 130 k€ d'investissement en équipement pour une prise en charge renforcée et située en cœur de quartier.

La politique de santé s'inscrit dans un cadre plus large d'une politique de solidarité active et engagée portée par la direction des solidarités et le **centre communal d'action sociale (CCAS)**.

Leurs budgets doivent permettre la reconduction des actions déjà en cours et le déploiement de nouveaux projets touchant des publics variés :

- Répondre aux **situations sociales critiques** par :
  - *La création à l'étude d'une **CLIL** (commission locale des impayés de loyers)* afin de créer une instance partenariale de régulation préventive.
  - La mise en place à venir d'une **commission « situations complexes » – domiciliation** afin de créer un espace de discussion et de coordination renforcée autour de ménages aux multiples difficultés.
- Faire de la **mobilisation citoyenne** et des événements publics un levier de visibilité et d'engagement, en s'appuyant notamment sur le succès de la Nuit de la Solidarité mise en place en 2021.
- Mettre l'accent sur la **prévention de la perte d'autonomie**, avec :
  - Poursuite et reconfiguration de la plateforme de répit en partenariat avec le CD;
  - Des actions de lutte contre l'isolement en partenariat avec les bailleurs sociaux notamment Plaine Commune Habitat;
  - Des actions ciblées autour des proches aidants : mise en place d'un café des aidants en partenariat avec le Centre de ressources territorial, poursuite du séjour aidants-aidés;
  - Une réflexion autour de la mise en place du guichet intégré sur la commune déléguée de Pierrefitte-sur-Seine.
- Poursuivre la trajectoire **d'amélioration de l'accueil des usagers notamment par une revue du parcours usager** pour améliorer les conditions d'accueil (maison des séniors, accueil mutualisé du CCAS et du service social municipal, résidences autonomies...)

Enfin, le lancement du projet ANRU de déménagement / agrandissement de la crèche Poulbots au rez-de-chaussée de la résidence autonomie Basilique permettra des projets intergénérationnels.

#### Un travail spécifique en faveur de l'inclusion

Dans le champ du handicap, le diagnostic de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de la Commune Nouvelle réalisé en 2025 va permettre la poursuite de **l'Ad'AP** (l'agenda d'accessibilité programmée) prolongé jusqu'en 2028 avec :

- Le déploiement des registres publics d'accessibilité dans tous les ERP de la ville
- La poursuite des actions de formations/sensibilisation au handicap
- Le déploiement du logiciel d'inclusion scolaire Cantoo
- Le déploiement des chaises d'évacuation incendie PMR sur les ERP de Pierrefitte.
- Les travaux d'accessibilité

Parallèlement, la commune va prolonger et déployer au centre-ville de Pierrefitte le projet des **ambassadeurs de l'accessibilité** auprès des commerçants, et développer la **Handibox** - outil d'auto-diagnostic pour favoriser l'accessibilité des événements culturels - auprès des associations de la ville.

La deuxième édition de la **Journée Technologie et Handicap**, après le succès de la 1ère édition en 2024, est actée pour 2026. Cette journée se tient en partenariat avec Handilab, incubateur de solutions innovantes pour le handicap ou la perte d'autonomie installé dans le quartier Confluence

Dans le champ de l'autisme, les ateliers de guidance parentale pour les parents d'enfants atteints de **troubles autistiques** co-financés par le Département vont démarrer fin 2025 et se prolongeront jusqu'à la fin de l'année scolaire 25/26 dans les différents centres socio-culturels du territoire.

Depuis la création de la commune nouvelle, les politiques de lutte contre les **discriminations et l'égalité femmes/hommes** sont portées par une mission dédiée, rénovée, dont la majeure partie du budget reste consacré au déploiement de permanences juridiques spécifiques d'information à destination des femmes et minorités de genre (7 permanences réparties sur les maisons de quartier et la MJD, représentant environ 83 k€ par an).

Outre ces permanences au cœur de l'action de la mission, cette lutte contre les discriminations passe aussi par :

- La formation des agents communaux
- L'organisation de campagnes événementielles de sensibilisation (5 k€) comme le 8 mars, la quinzaine des fiertés ou le 25 novembre
- Des actions de sensibilisation dans les écoles et les collèges (7,1 k€)
- Le subventionnement d'associations reconnues (3 k€) pour leurs actions autour des questions d'égalité et de lutte contre les discriminations -

Dans le cadre du renouvellement du marché public des permanences juridiques d'information à destination des femmes et minorités de genre, de nouvelles permanences seront déployées sur la commune déléguée de Pierrefitte-sur-Seine (centre socio-culturel MCP), et sur le quartier Pleyel (positionnée à la MJD en attente d'un lieu adapté). Cette augmentation est permise par une augmentation de 8,8 k€ du budget, et l'augmentation de la part dédiée aux permanences juridiques dans le budget existant.

### 3.3- Ville apaisée et attractive

#### Poursuite du développement de la police municipale

La police municipale s'est définitivement installée dans les locaux du **nouvel Hôtel de police** municipale (sis au 15, rue Jean-Mermoz) inauguré le 15 mai 2025. Si ce déménagement fait partie des engagements pris par l'exécutif municipal en matière d'amélioration de la tranquillité publique, il n'est pas le dernier acte de cette politique d'amélioration de la sécurité.

L'effort se poursuivra en matière d'installation de caméras de **vidéoprotection** (pour un coût total de 750 k€). Les sites suivants sont prévus dans le cadre du déploiement en 2026 :

- Le parc Marcel Cachin
- Les abords du groupe scolaire Lili Boulanger
- Les quartiers Franc-Moisin, gare de Saint-Denis et Joncherolles
- Centre-ville de Saint-Denis aux abords du Centre Administratif et du tribunal de proximité
- Parking du 8 Mai 45 : Déploiement de caméras intérieures et reliées aux CSU pour protection du parc automobile.

En complément des nouvelles caméras, 10 bornes d'appel d'urgence sur le centre-ville de Saint-Denis seront déployées.

Le **CSU** continuera à réceptionner les appels des habitant.e.s au 30 55 pour leur proposer une réponse la plus adaptée et rapide à leurs doléances (40.000 appels en 2025).

2026 verra la mise en place d'un **GLTD (groupe local de traitement de la délinquance)** pour la zone place du 8 mai 1945 et gare RER D Saint-Denis. Le recrutement de 15 policiers supplémentaires sera nécessaire pour faire passer **l'effectif de 120 à 135**. Cela permettra la création de ce groupe, tout en renforçant le **GIR** (groupe d'intervention rapide motocycliste) et le **GSP** (groupe de sécurisation et de proximité) pour un coût de 675 k€.

Une attention particulière sera portée sur le **parc de véhicules sérigraphiés** (autos/motos). Enfin seront créées des séances hebdomadaires de préparation au concours de PM à destination des habitant.e.s du territoire de Plaine Commune (cours du soir une fois/semaine de 19h30 à 21h30).

### Prévention et médiation

La prévention reste prioritaire pour la ville avec son travail de **soutien à l'accès au droit** par le financement de permanences à la **Maison de la justice** et du droit (125 k€) et le subventionnement de l'**AFPAD** (90 k€) sur le territoire de la commune déléguée de Pierrefitte.

- En 2026, les actions de prévention se poursuivent et s'amplifient par deux initiatives majeures : **La création d'un dispositif de médiation en milieu scolaire** au sein de la direction (5 médiateurs et 1 coordinateur), déployé dans 5 établissements du territoire (+203k€ dont 149k€ de recettes).
- **L'extension du périmètre du grand centre-ville de la prévention spécialisée**, intégrant le quartier Péri (+2ETP d'éducateurs spécialisés attribués). La subvention allouée à l'association **CANAL** intègre également l'ensemble du territoire de la commune nouvelle (298k€)

Seront mis en place l'intégration et la participation de la commune **au réseau régional de prévention des rixes** et un travail se fera avec le **Forum Français de la Sécurité Urbaine** pour construire un réseau des villes agissant sur les rivalités de quartier et la poursuite des actions partenariales avec les établissements scolaires du territoire : procès reconstitués, théâtres forum, expérimentation d'espaces de coordinations territoriaux autour de la prévention des violences, etc.

La **sécurisation des abords des écoles** n'est pas en reste avec 358 k€ dédiés à la sécurisation des traversées piétonnes des enfants (26 points) assurée par 42 médiateurs en partenariat avec PPV.

Le reste de son budget servira à financer les postes **d'intervenants sociaux en commissariats**, (développement des **permanences à l'hôtel de police municipale en plus des commissariats**), l'organisation et la tenue de **Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la délinquance** et plus généralement à la mise en œuvre du **Plan Stratégique de sécurité et de prévention de la délinquance** pour l'ensemble de la commune nouvelle.

#### Pour un espace public apaisé et agréable

La municipalité travaille à offrir un espace public plus agréable et de qualité par la mise en œuvre de divers axes complémentaires ayant pour double objectif l'amélioration des espaces extérieurs et le renforcement du lien social au sein des quartiers :

- GUSP : l'organisation de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) avec l'organisation des tournées GUP et les diagnostics en marchant et le renforcement des relations avec les bailleurs afin de se faire le relais des habitants auprès d'eux.
- Proximité et Vie locale : organisation des fêtes de quartiers, d'événements festifs et participatifs (cinéma de plein air, nettoyage collaboratif) pour 60 k€ et soutien aux associations (120 k€) participant à l'animation locale et à l'amélioration du cadre de vie.
- Gardes de l'environnement : actions de médiation environnementale afin de sensibiliser le public à ces enjeux et nouveaux moyens humains liés à l'ouverture à venir du parc Cachin
- Animal en Ville : soutien aux associations œuvrant pour le bien-être animal (5 k€), organisation d'actions spécifiques, comme la journée de la condition animale (7k€ pour les deux) et la poursuite du soutien à l'identification et à la stérilisation des chats libres.
- Mobilités et Ville cyclable : contribution au fonctionnement des stations Vélib' dans le cadre de la convention avec AGEMOB (225 k€), subventionnement des associations promouvant les mobilités douces (25 k€) et mise en place d'actions visant à encourager la pratique du vélo, comme l'organisation de l'opération « Mai à vélo », des stands de sécurité routière ou encore l'installation de parkings vélo lors de manifestations telles que la fête des Tulipes (2 k€).

Par ailleurs la lutte contre les nuisibles sera renforcée avec notamment des campagnes de dératisation et de désinsectisation dans l'espace public (60 k€) dont la coordination avec les bailleurs et Plaine Commune a été largement renforcée.

#### Le développement commercial comme moteur d'une ville vivante

La qualité de vie passe par une vie commerçante vivante et dynamique à la hauteur du statut de la commune nouvelle, 2<sup>ème</sup> ville d'Ile-de-France avec de forts atouts d'attractivité (patrimoine, transports...). Les actions d'animation commerciales se poursuivront en 2026 avec la reconduction de Bel Hiver (128 k€), des illuminations de fin d'année (364 k€) et des différents événements liés aux marchés (40 k€).

Outre l'animation et la reconduction d'actions déjà existantes et appréciées, le travail d'accompagnement des commerçants en matière d'implantation se poursuit avec l'ouverture

d'une **permanence administrative** dédiée au sein de l'Hôtel de Ville de Pierrefitte permettant un accueil des commerçants pierrefittois. Ce travail d'accompagnement passe également par la création d'un fonds d'aide à la rénovation et à l'embellissement des devantures commerciales (100 k€), dans le cadre de la candidature au label Centre-ville vivant de la Métropole du Grand Paris.

L'année à venir sera également celle de l'approfondissement sur le secteur marchés avec la montée en puissance de la **nouvelle localisation du marché de Pierrefitte-Sur-Seine** sur la Place de l'église et la pérennisation de la nouvelle **tenue de marché du samedi sur la Place du 8 mai 1945** dans le centre-ville de Saint-Denis.

#### Faire rayonner la ville au niveau national et international

Alors que les équipes ont été mutualisées dans le cadre de la commune nouvelle, la coexistence d'événements d'envergure sur des thématiques et des périodes identiques mais sur les deux territoires historiques de Saint-Denis et de Pierrefitte ont perduré, notamment sur la période estivale (Summerfit/Bel été ; fête nationale ; forums des associations...).

Pour 2026, **l'ensemble des évènements** (1 M€) qui rythment la vie locale seront maintenus. Ils renforcent, tout au long de l'année, les liens entre la ville et ses habitants (Bel été, Bel hiver, fête nationale, etc.)

Par rapport aux deux dernières années particulièrement intenses en matière de grands événements sportifs (Jeux olympiques et paralympiques en 2024, Coupe du monde de rugby en 2023), 2026 sera surtout marqué en termes de **grands événements** (114 k€) par les championnats d'Europe de natation qui auront lieu au Centre Aquatique Olympique (CAO) du 31 juillet au 16 août 2026.

Cet accompagnement de la commune dans le soutien à cet événement s'inscrit dans la stratégie municipale d'héritage des Jeux et d'utilisation de cet équipement de dimension internationale.

### **3.4- Ville éducatrice et émancipatrice**

#### Le soutien aux écoles reste au cœur de l'effort budgétaire du mandat

Les projets de rénovation urbaine ont un fort impact sur les équipements scolaires : 2026 sera marqué par le déménagement - prévu au printemps 2026 - au sein de l'extension construite sur le **groupe scolaire Anatole France** de Pierrefitte (7,8 M€ d'investissement pour 2026) et par les jurys de concours et études pour les groupes scolaires Descartes et Rodin Renoir dans le quartier Franc Moisin (1,7 M€ d'investissement pour 2026).

L'année à venir sera également l'occasion de généraliser les **classes découvertes** sur les quatre centres de vacances permanents. Un budget de 45 k€ est affecté à ce secteur pour les écoles primaires de la commune nouvelle. 56 classes, soit 1 400 élèves en profiteront.

A la suite de **l'extension de la gratuité de la restauration scolaire pour les CE2 et les CM1** des écoles pierrefittoises en année pleine, et du déploiement à la rentrée 2026 de la gratuité pour les CP et CE1, et dans la mesure où la généralisation de la gratuité dans les écoles dionysiennes a conduit à une hausse de 20 points de la fréquentation (de 56% à 76%) - 20 animateurs supplémentaires sont prévus pour assurer l'encadrement des enfants sur le temps de pause méridienne. L'année 2026 verra l'application en année pleine du nouveau règlement

de réservation de cantine gratuite mis en place en septembre (facturation uniquement du repas au quotient familial sans pénalité de 2€ en cas de non-respect du règlement).

La cuisine centrale municipale élabore **chaque jour environ 9 800 repas** à destination des enfants dans les cantines mais également pour les personnes âgées à domicile ou en résidence. Plus de deux millions de repas sont ainsi produits sur la commune nouvelle par an.

Outre la reconduction des actions contre le gaspillage alimentaire et la poursuite de l'objectif de **35 % de la part des produits issus de l'agriculture biologique** dans les achats alimentaires en 2026 (4,2 M€ pour l'ensemble des achats conventionnels et durables), la direction de la restauration durable prépare le passage vers les **contenants réemployables en inox** comme le prévoit la loi Egalim et l'engagement municipal de sortie progressive de l'usage du plastique à usage unique

Pour réaliser ce projet, Saint-Denis est devenue actionnaire de la **Semelog** afin de se voir proposer une solution clé en main pour l'achat des contenants, leur nettoyage et désinfection et la livraison centralisée sur la cuisine centrale. Le projet prévoit une phase de test au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, l'achat de nouveaux équipements de cuisine ergonomiques et des travaux sur la cuisine centrale (696 k€).

#### Un renforcement des politiques éducationnelle en dehors de l'école

Le travail de soutien à la scolarité des enfants en dehors de l'école se poursuit en 2026. Ces politiques multiformes et ambitieuses comprennent :

- Le développement de l'**offre de service sur le secondaire (collèges et lycées)**, tournée vers la sécurisation des parcours et la continuité éducative avec comme priorités :
  - **L'orientation** (36 k€) avec la mise en place de 8 parcours de découverte des métiers dès la 5<sup>ème</sup>, d'un parcours sciences à destination de 250 élèves, l'organisation du forum de l'orientation pour les 2 000 élèves de 4<sup>ème</sup>, l'accueil de stagiaires de 3<sup>ème</sup>, de seconde et de bac professionnel et la participation aux initiatives de Paris 8 pour promouvoir l'enseignement supérieur.
  - **Le soutien aux expérimentations et projets de prévention** au travers des compétences psychosociales avec un projet inter-degré élémentaire à l'école Anatole France et au collège Dora Maar (50 élèves), un projet de territoire sur le collège Neruda et le lycée Joséphine Baker (plus de 1 000 élèves ciblés), et l'expérimentation d'un comité territorialisé et inter-établissement d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement sur le thème de la prévention.
  - **Le soutien à l'accrochage scolaire et la réussite** avec une offre éducative en direction des collégiens et lycéens du territoire (58 k€), une participation au salon du livre de Montreuil et au financement de projets éducatifs des établissements secondaires, (plus de 6 000 élèves touchés), une célébration des réussites (remise de diplôme), et un projet égalité des chances avec la Fondation Archery, la fondation Harvard et le British Council.
- La **sécurisation des parcours** jusqu'à l'université.
- L'engagement et l'internationalisation des politiques publiques avec le déploiement du **Service Civique à l'international** dans la lignée de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques.

- Le renforcement du **partenariat avec l'enseignement supérieur** via les *Cordées de la réussite*, la promotion des sciences au collège et la découverte des métiers et formations.

Pour atteindre ces objectifs, le budget municipal prévoit une enveloppe globale de 148 k€.

Parallèlement à ces actions, la **Caisse des écoles** (578 k€ de subvention communale) orientera quant à elle son action autour des priorités suivantes :

- La territorialisation du Programme de réussite éducative (PRE) de la commune nouvelle avec la poursuite du travail d'harmonisation des pratiques entre Pierrefitte et Saint-Denis et le redécoupage de l'action territoriale en faveur d'une meilleure couverture et prise en charge de proximité ;
- La structuration du plan d'action de la cité éducative de Pierrefitte autour de priorités spécifiques au territoire et définis avec l'ensemble des partenaires ;
- L'optimisation du fonctionnement de Parenthèse et la sécurisation du subventionnement FSE (nouvelle candidature au FSE hors consortium départemental et rationalisation des crédits de fonctionnement pour entrer dans les seuils de coûts élèves définis par le département) ;
- Réflexion plus large sur des passerelles PRE/ parenthèse en partage d'expertise et de pilotage.

En plus du soutien à la scolarité, la ville consolide et amplifie les dispositifs structurants d'aide et d'accompagnement aux adolescents et jeunes adultes :

- Le renforcement du **pilotage des espaces jeunesse** (pour les adolescents de 11 à 17 ans) vise à améliorer la conformité et la qualité de l'offre éducative, dans le cadre du projet de service 2025-26 qui fixe quatre priorités : innovation pédagogique, implication des jeunes, rationalisation des moyens et ouverture vers les partenaires. Les séjours d'été devront assurer plus de sécurité, de cohérence et de qualité, tandis que des projets structurants verront le jour : consolidation de l'espace jeunesse du territoire de Pierrefitte, FabLab jeunesse pour le centre-ville de Saint-Denis, réflexion pour répondre à la hausse de la fréquentation à la Plaine, actions en permaculture et écologie, ouverture culturelle et sportive...
- Les **Espaces Jeunesse** feront l'objet d'un suivi rigoureux des présences, régies, du reporting et d'un accompagnement ciblé de leurs ressources humaines, afin d'accompagner la montée en compétences par des formations adaptées aux nouveaux enjeux, notamment sur les pratiques hors-les-murs.
- Le dispositif **Bourse Engagement Etudiant Solidaire** augmente de 70 à 80 le nombre de bourses attribuées (1 500 € chacune), pour une enveloppe totale de 120k € ;
- Le dispositif **Atout Jeunes** est reconduit, avec un ajustement budgétaire de +8 k €, afin de répondre à la forte demande ;
- Le programme BAFA Académie, qui a permis d'accompagner 24 jeunes en 2025 (100 % admis à la formation générale), pourra être étendu à 100 bénéficiaires en 2026 en fonction du soutien par l'Etat dans le cadre du contrat de ville ;
- Par ailleurs, plusieurs initiatives sociales et éducatives lancées en 2025 se poursuivent :
  - ateliers de développement personnel (plus de 40 jeunes concernés en 2025),
  - armoire solidaire (Espace Pierrefitte Jeunes - EPJ / Banlieue Rose),
  - ateliers alimentation (45 jeunes participants, partenariat Crisalim),
  - lancement du Comité Jeunes (15 membres déjà impliqués).

Ces dispositifs renforcent l'attractivité des structures et permettent une augmentation progressive de la fréquentation, en particulier du **QG Décllic et de l'EPJ**. A partir de ce lien créé, les jeunes sont progressivement orientés vers les dispositifs précités.

Mais l'année à venir sera aussi marquée par une montée en puissance des politiques jeunesse de la commune nouvelle autour de l'**autonomie**, l'**inclusion** (déploiement d'une billetterie socio-culturelle et développement d'actions « aller-vers » afin de toucher les jeunes invisibles du territoire) et l'**engagement** (renforcement des bourses BEES, création d'une carte d'adhérent QG/EPJ et consolidation du rôle du Comité Jeunes).

Ces projets peuvent nécessiter une organisation interne améliorée, avec une évolution des profils d'animateurs vers des fonctions de développeurs sociaux, ainsi que des investissements matériels. In fine plus de 1 200 jeunes seront directement accompagnés en 2026 (+20 % par rapport à 2025) au sein du QG Décllic et de l'EPJ.

#### Un ville active sportive qui fait vivre l'héritage des Jeux de Paris 2024

La commune poursuit en 2026 les actions en faveur de la pratique sportive telle que définie dans le cadre du rapport d'orientation sur les politiques publiques sportives adopté le 18 décembre 2024 en Conseil municipal :

- Mise en place du plan « Savoir Nager » sur les quatre piscines de la commune nouvelle avec une priorisation sur les niveaux CP, CM1 et CM2, qui bénéficient désormais tous d'un cycle de sport scolaire incluant des stages massés de natation de 10 à 12 séances. La location de lignes d'eau pour les publics scolaires et les associations du territoire au Centre Aquatique Olympique représente ainsi un budget de 450 k€ en 2026 ;
- Harmonisation de la tarification de l'EMS, de l'ensemble des dispositifs d'animation durant les vacances scolaires (bel été, bel hiver) et des actions pédagogiques scolaires (sport à l'école, savoir nager). L'impact de cette harmonisation est **une diminution du coût pour les enfants des deux communes** en fonction des quotients. Ce réajustement forfaitaire a permis une augmentation des inscriptions de 16%, portant à 2247 le nombre d'enfants inscrits sur la commune nouvelle au 30 septembre ;
- Ouverture et mise en place progressive de l'accès à la salle de préparation physique au Palais des Sports ;
- Mise en place des rencontres du savoir rouler.

Outre ces actions, la ville investit dans le bâti avec la poursuite de l'entretien des équipements sportifs – dont la rénovation du dojo du Franc Moisin, du gymnase I. Popard à la Plaine, la réfection de la grande tribune du Stade Delaune pour 1,95 M€ et le démarrage des études (50 k€) pour la réfection de la piste d'athlétisme et le passage en synthétique du terrain de football au complexe sportif Fréville.

### 3.5- Ville citoyenne

#### Une politique culturelle ambitieuse tournée vers l'émancipation par la pratique artistique

En 2026, un agenda événementiel commun sera mis en place, reprenant les grands temps forts annuels (fête des Tulipes, festival d'humour, Nuit Blanche, fête de la musique, Dionysien.nes en scène, fête de Saint-Denis et lancement de la saison culturelle de Pierrefitte, festival hip-hop...), systématiquement déployés sur les deux communes déléguées avec une attention particulière portée à la qualité de la programmation.

Parce que **l'éducation et l'émancipation** dépassent largement le cadre de la seule scolarité, la municipalité investit fortement dans les **pratiques et l'animation culturelles** qui participent à l'épanouissement personnel des enfants comme des adultes.

Pour ce faire, l'extension du **plan municipal d'éducation artistique et culturelle (EAC)** se poursuit, composé d'une offre permanente des établissements culturels, d'actions touchant tous les élèves « Et moi alors ! » au TGP et 90 parcours spécialisés à destination de 50% des CM1-CM2.

Le déploiement du nouveau projet du musée, dans la perspective des travaux de rénovation permettant la mise en œuvre du nouveau parcours d'exposition permanente et de nouveaux services se concrétise et s'ajoute à la mise en œuvre du nouveau programme d'expositions temporaires, avec notamment l'exposition "Croire et guérir".

En 2026 seront également réalisés :

- Le déploiement complet du plan de soutien à la création, dans les domaines du spectacle vivant (avec le théâtre les 3T), des arts visuels (avec l'espace Utrillo), des relations internationales (avec le 6B), des métiers d'art et de la culture participative (avec une maison de quartier) ;
- La rédaction du projet d'établissement du conservatoire et de l'ensemble des documents structurants de l'établissement unique, dans la perspective de l'obtention de la labellisation nationale en 2026 ;
- La mise en œuvre des nouvelles programmations musicales, théâtrales et cinématographiques de la Ligne 13 et de la Maison du Peuple ;
- L'accompagnement du festival de Saint-Denis dans le cadre de sa restructuration stratégique, de l'Académie Fratellini dans le cadre de sa première année de fonctionnement après réouverture et de l'association Suivez la flèche dans le cadre de la première année d'ouverture de la Fabrique de la flèche ;

La politique culturelle est aussi l'affaire du secteur associatif. **L'accompagnement des partenaires culturels** conventionnés se poursuit et les associations culturelles seront fortement soutenues.

L'année 2026 sera en outre marquée par l'ouverture de nouveaux établissements ou la mise en œuvre de nouveaux programmes d'action :

- Ouverture de la Villa D, centre d'art contemporain au sein de l'école d'arts plastiques, dans le centre-ville de Saint-Denis ;
- Ouverture du studio de danse de Pierrefitte ;
- Ouverture d'espaces d'exposition au rez-de-chaussée du bâtiment Niemeyer, réouvert en octobre 2025 ;
- Renforcement de l'ouverture au public et des activités de médiation et d'animation à la Fabrique de la ville (unité d'archéologie) ;
- Ouverture suite à un AMI d'un espace dédié à la création musicale dans le bâtiment dit "La meulière" à la Plaine.

### Une administration au service de ses habitants

La poursuite de l'amélioration de l'accueil se poursuivra en 2026 avec la mise en place d'une **démarche qualité de tous les types d'accueil**. L'enjeu est d'autant plus important que cette démarche doit accompagner la **réouverture du centre administratif** début 2026 dans des conditions modernisées et optimisées. La majeure partie des actions et des projets en 2026 viseront donc, via le développement de l'accueil occasionnel, à améliorer le traitement des demandes des usagers sous toutes les formes (accueils physique, téléphonique, courrier/mail et numérique).

Les actions en faveur de l'**inclusion numérique** déployées au sein des 2 espaces numériques seront consolidées.

Le service de l'état civil a également été renforcé avec 2 postes supplémentaires.

### Impliquer les citoyens dans la transformation de la ville

Les huit Maisons de Quartier et Centres Sociaux Culturels continueront de proposer des actions dans le champ de :

- L'accompagnement des dynamiques citoyennes des habitants, à travers des projets d'émancipation, d'expression collective, et de participation visant l'intégration et l'exercice de la citoyenneté.
- L'accès aux loisirs, aux arts et à la culture, via une programmation régulière et ponctuelle d'activités et de sorties, et une politique d'accueil croisant les dynamiques associatives et les ressources des équipements du territoire.
- L'accès aux droits et l'aide aux démarches, en jouant un rôle de relais utile et complémentaire à la prise en charge sociale, capable de traiter un premier niveau de demandes et de faciliter l'accompagnement par les services et partenaires du territoire.

Le budget consacré à la vie associative est pérennisé afin de permettre aux acteurs socioculturels du territoire de continuer à mener les actions auprès des habitants et des habitantes.

Outre le tissu associatif, la municipalité travaille à accroître la participation citoyenne grâce au **budget participatif**. La commune finalisera ainsi fin 2025 les derniers projets lauréats de l'édition précédente non encore achevés et, à la suite de la réussite de la deuxième campagne du mandat (lancement en 2024, 55 projets déposés, 108 projets soumis au vote et 29 projets lauréats en avril 2025 pour un budget d'1,2 M€.), l'année à venir sera marquée par le lancement de la troisième édition.

## 4- CONSTRUCTION DU BUDGET 2026 ET PERSPECTIVES

Pour rappel, les montants du BP 2025 présentés dans les tableaux ci-dessous ne comprennent pas les reprises de crédits de l'année 2024 sur l'année 2025. Cela est lié à la création de la commune nouvelle qui a nécessité une clôture d'exercice 2024 atypique.

### 4.1- L'équilibre prévisionnel des recettes et dépenses de fonctionnement

Des recettes de fonctionnement évaluées à 322,1M€

Les recettes inscrites au budget primitif (BP) pour 2026 tiennent compte entre autres de **2** facteurs marquants :

- Le dynamisme urbain de la ville, illustré par la livraison de plus de 1 800 logements en 2025 ainsi que par l'essor autour de la gare Pleyel, se traduisant par une augmentation significative des recettes fiscales ;
- L'extension de la gratuité de la cantine scolaire pour les classes de CE2 et CM2 (année pleine), CP et CE1 (à partir de septembre 2026) de la commune déléguée de Pierrefitte-sur-Seine et l'harmonisation des tarifs (école municipale des sports, conservatoire...) en année pleine.

Les recettes de la fiscalité directe locale (chapitre 731)

Le chapitre 731 regroupe l'ensemble des recettes issues des impôts directs locaux, comprenant notamment la taxe foncière, la taxe d'habitation, ainsi que diverses taxes additionnelles comme celles sur les droits de mutation, la publicité foncière, la publicité extérieure, et les prélèvements spécifiques (ex : sur les produits des jeux ou l'électricité).

En conséquence, le produit de la fiscalité directe locale prévisionnel pour 2026 est estimé à **139 M€**. Il évolue sous l'effet conjugué de trois facteurs :

- La revalorisation des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre. En l'absence de cet indice, la revalorisation des bases de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est ici fixée à 0,8%, correspondant à l'IPCH constaté en août 2025.
- Le dynamisme urbain de la collectivité et la reprise du marché immobilier ;
- Le retour à imposition des bases exonérées à 40% et pour une durée de deux ans pour les nouvelles constructions.

Fiscalité directe locale (chapitre 731)	BP 2025	BP 2026	Variation en % et en € BP 26 / BP 25	
TFPB	124 125 622 €	127 553 864 €	3 428 242 €	2,8%
TFNB	432 860 €	432 860 €	- €	0,0%
THRS	2 719 024 €	2 773 405 €	54 381 €	2,0%
DMTO	3 550 000 €	3 800 000 €	250 000 €	7,0%
ACCISE SUR ELECTRICITE	2 207 907 €	2 245 407 €	37 500 €	1,7%
TLPE	750 300 €	707 300 €	- 43 000 €	-5,7%
Droits de place	1 300 000 €	1 300 000 €	- €	0,0%
Rôles supplémentaires de taxe foncière	200 000 €	200 000 €	- €	0,0%
Taxe sur les pylones électriques	23 409 €	23 409 €	- €	0,0%
Prélèvement sur le produit des jeux	4 000 €	4 000 €	- €	0,0%
<b>TOTAL FISCALITE DIRECTE</b>	<b>135 313 122 €</b>	<b>139 040 245 €</b>	<b>3 727 123 €</b>	<b>2,75%</b>

Concernant les produits de impôts directs locaux (TFPB, TFNB, THRS), il est important de souligner que, conformément à l'engagement de l'exécutif, cette évolution positive des recettes fiscales s'opère sans aucune augmentation des taux de la fiscalité directe locale.

	TAUX 2024 Pierrefitte-sur- Seine	TAUX 2024 Saint-Denis	TAUX 2025	EVOLUTION DES TAUX 2024/2025 commune de Saint-Denis	EVOLUTION DES TAUX 2024/2025 commune de Pierrefitte	TAUX 2026	EVOLUTION 2025/2026 TAUX
TFPB	47,84%	38,94%	38,94%	0%	-18,60%	38,94%	0,00%
TFNB	51,79%	28,31%	28,31%	0%	-45,34%	28,31%	0,00%
THRS	29,16%	21,48%	21,48%	0%	-26,34%	21,48%	0,00%

En plus des impôts directs locaux, ce chapitre regroupe également les impôts liés aux activités économiques et à la consommation comme les droits de mutation, les droits de place du marché, la taxe sur la consommation finale d'électricité ou la taxe locale sur la publicité extérieure :

- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour **3,8 M€** sont perçus lors des ventes de biens immobiliers (achats et ventes). Les droits sont partagés entre l'État et les départements, et une portion est également affectée aux communes. Cette prévision tient compte de la reprise constatée sur le marché immobilier local.
- La part communale de la TICFE pour **2,2 M€** (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques) concerne spécifiquement une fraction de cette taxe qui est affectée aux communes, et non aux régions. Cette part vise à soutenir les collectivités locales, notamment pour le financement de certains projets liés à la mobilité et à la transition énergétique à l'échelle municipale. Le montant exact attribué à chaque commune dépend du volume de consommation des produits énergétiques dans son

territoire. Les recettes sont généralement affectées proportionnellement à l'usage de ces produits sur la commune.

- Les droits de place du marché sont des redevances payées par les commerçants ou exposants pour occuper un emplacement sur un marché public. Ceux-ci sont évalués à **1,3 M€** comme en 2025.
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour **707 k€** est une taxe perçue par les collectivités territoriales sur les dispositifs publicitaires extérieurs, comme les panneaux d'affichage, les enseignes lumineuses, les pré enseignes. Elle vise à réguler l'usage de l'espace public pour la publicité et à limiter la pollution visuelle, tout en générant des recettes pour les collectivités locales. Cette inscription a été ajustée aux données à la suite du recensement qui a été effectué entre fin 2024 et début 2025.

### Les recettes de la fiscalité indirecte (chapitre 73)

Le chapitre 73 regroupe plusieurs recettes liées aux mécanismes de péréquation et de compensation entre collectivités territoriales. Il comprend notamment l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (MGP), ainsi que les contributions et reversements issus du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et du Fonds de Solidarité Région Île-de-France (FSRIF). Ces ressources permettent de financer certaines compétences et missions transférées, tout en tenant compte des disparités économiques et démographiques entre territoires.

Fiscalité indirecte (chapitre 73)	BP 2025	BP 2026	Variation en % et en € BP 26 / BP 25	
AC MGP	68 039 052 €	68 039 052 €	- €	0,00%
FPIC	3 000 000 €	3 000 000 €	-	0,00%
FSRIF	13 100 000 €	13 600 000 €	500 000 €	3,82%
<b>TOTAL FISCALITE INDIRECTE</b>	<b>84 139 052 €</b>	<b>84 639 052 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>0,59%</b>

L'attribution de compensation (AC) versée par la Métropole du Grand Paris (MGP) aux communes a été figée à son niveau de 2020 à compter de 2021 (68 M€ pour la ville). Cette mesure a été instaurée par le projet de loi de finances rectificative pour 2021, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle et de la mise en place de la MGP. Ainsi, depuis 2021, l'AC ne tient plus compte des évolutions réelles des bases fiscales ou des besoins des collectivités, ce qui entraîne un décalage entre les ressources perçues et les réalités budgétaires locales.

### Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le fonds de solidarité des communes d'Île-de-France (FSRIF)

Le FPIC est un mécanisme de redistribution des ressources fiscales entre les communes et les intercommunalités. Son objectif est de favoriser la solidarité financière entre les territoires et de soutenir l'égalité des chances en matière d'investissements publics. Son produit prévisionnel est de **3 M€**.

Le FSRIF est un fonds destiné à aider les communes d'Île-de-France rencontrant des difficultés financières. Ce dispositif vise à réduire les inégalités entre les communes de la région, en particulier celles dont les ressources fiscales sont faibles. Le fonds permet de financer des projets d'investissement ou d'assurer un soutien budgétaire, afin de garantir une meilleure équité territoriale et de soutenir le développement des communes en difficulté.

Le FSRIF est réparti entre les communes franciliennes de plus de 5.000 habitants jugées les plus défavorisées au regard d'un indice synthétique qui juxtapose le potentiel financier (pondéré de 50%), le revenu moyen par habitant (25%) et la proportion de logements sociaux (25%). À la suite de la création de la commune nouvelle, les projections montrent une progression de 500k€ par rapport à 2025. Son montant prévisionnel pour 2026 est de **13,6 M€**.

#### Les dotations (chapitre 74)

Ce chapitre traite de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des diverses participations de l'État et d'autres financeurs pour les collectivités territoriales. La recette globale au titre de ce chapitre est estimée à **76,7 M€** pour 2026.

#### La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement se compose de trois fractions :

- La dotation forfaitaire (DF) ;
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) ;
- La dotation d'amorçage.

La DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) fonctionne comme un mécanisme de péréquation essentiel entre les communes, visant à corriger les inégalités de ressources fiscales et de charges. Elle se compose notamment d'une dotation forfaitaire, commune à toutes les communes, et de dotations de péréquation, parmi lesquelles la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui joue un rôle important pour les communes urbaines en difficulté. Le financement de la DSU repose en partie sur un prélèvement sur la dotation forfaitaire des communes les mieux dotées, illustrant la logique de solidarité interne à l'enveloppe de la DGF.

Pour la ville de Saint-Denis, la part forfaitaire de la DGF pour 2026 est estimée à **10,5 M€, en diminution de 0,5 M€ par rapport au montant 2025**.

Deuxième composante de la DGF des communes nouvelles, la dotation de solidarité urbaine (DSU) est destinée aux communes urbaines de plus de 10 000 habitants, confrontées à des charges importantes et à des ressources fiscales limitées. Elle est réévaluée chaque année en fonction du dynamisme démographique et du potentiel fiscal. Pour 2026, son montant pour la commune est estimé à **33,6 M€, soit une hausse de 1,4 M€**.

Les communes nouvelles créées après janvier 2024 bénéficient d'une dotation d'amorçage de 15 euros par habitant pendant trois ans pour soutenir leur transformation. Ainsi, la commune nouvelle de Saint-Denis bénéficiera de **2,26 M€** pour l'année 2026. Ce montant est garanti sur les 3 premières années d'existence de la commune nouvelle.

### Les autres dotations

Les compensations des exonérations de taxe foncière représentent un mécanisme par lequel l'État compense, en partie, les pertes de recettes fiscales subies par les collectivités en raison des exonérations accordées à certains contribuables et décidées par le législateur (logements sociaux, QPV, etc.). Ce poste est en augmentation de **174 k€** par rapport à 2025, en raison notamment de l'actualisation des bases concernées par ces exonérations.

Par ailleurs, la Ville n'a pas inscrit les recettes issues de l'Etat liées à la mise en œuvre effective de la loi Vial de mai 2024. Cette loi prévoit pourtant la prise en charge par l'Etat des AESH sur le temps de la pause méridienne. Pour l'année 2025-2026, 86 AESH sont mobilisés sur ces temps à Saint-Denis, ce qui correspondrait à une recette attendue de la part de l'Etat de plus de 440 000 euros.

Dotations en € (chapitre 74)	BP 2025	BP 2026	Variation en % et en € BP 26 / BP 25	
DGF	45 846 715 €	46 461 340 €	614 625 €	1,3%
<i>Dont DF</i>	11 100 000 €	10 600 000 €	- 500 000 €	-4,5%
<i>Dont DSU</i>	32 200 000 €	33 600 000 €	1 400 000 €	4,3%
<i>Dont DNP</i>	300 000 €	- €	- 300 000 €	-100,0%
<i>Dont Dotation d'amorçage</i>	2 246 715 €	2 261 340 €	14 625 €	0,7%
FCTVA fonctionnement	320 000 €	630 077 €	310 077 €	96,9%
Compensation exonération TFPB	8 745 042 €	8 919 075 €	174 033 €	2,0%
Autres Dotations	21 480 919 €	20 650 255 €	- 830 664 €	-3,9%
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>76 392 676 €</b>	<b>76 660 747 €</b>	<b>268 071 €</b>	<b>0,35%</b>

### Les produits des services (chapitre 70)

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle de Saint-Denis, l'harmonisation des tarifs des services à la population ainsi que des modalités de calcul du Quotient Familial constituaient des enjeux centraux pour garantir l'équité entre l'ensemble des usager-ère-s des anciens territoires.

Cet objectif a été concrétisé à compter de septembre 2025, avec la mise en place de tarifs uniques pour l'ensemble des activités péri- et extra-scolaires, école municipale des sports), le conservatoire et l'école d'arts plastiques. Cette harmonisation a été pensée en lien avec le calendrier scolaire, et en tenant compte des réalités sociales et économiques de la population. La perte de recette liée à ces harmonisations est évaluée à **138 k€**. Cette perte signifie que les habitants ont vu leur participation au fonctionnement diminuer d'autant. A titre d'illustration la modification des tarifs d'inscription à l'EMS entraîne une baisse de recette de 63 k€ et de 20 k€ pour le conservatoire et l'école d'art.

La gratuité de la cantine scolaire est effective pour tous les niveaux sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Denis. En complément, et depuis 2024, les élèves issus de la commune déléguée de Pierrefitte ont bénéficié de la gratuité de la cantine scolaire, mesure anticipée afin d'incarner concrètement les principes de la commune nouvelle dès sa création. Cette décision a entraîné une perte de recettes évaluée à **197,8 k€**.

Par ailleurs, la fin de la prime de dotation exceptionnelle pour la gestion des centres de santé gérés par des communes entraîne une perte de recette évaluée à **315 k€**. Cette perte de recette est neutre puisque la dépense baisse d'autant.

### Les produits financiers évalués (chapitre 76)

Les produits financiers (chapitre 76) regroupent les recettes provenant des produits de couverture des emprunts (SWAPS) ainsi que celles issues des dons et legs reçus par la collectivité. Ils sont évalués à **31,5 k€**, en forte diminution, principalement en raison de la fin des emprunts structurés avec le changement d'indexation de ces emprunts, désormais fondés sur l'Euribor 3 mois. Ce changement d'indexation a conduit à une baisse des intérêts versés, ce qui a directement impacté la diminution des produits de couverture, parallèlement à la réduction de la durée de vie et du capital restant dû des emprunts concernés.

### Les autres recettes évaluées à 8,9 M€ (-33,5%)

La forte diminution des autres recettes s'explique par l'inscription en recette des indemnités d'assurance liées à l'incendie du centre administratif pour l'exercice 2025 qui a été perçue pour un montant de 4,4M€.

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2025	BP 2026	Variation en % et en € BP 26 / BP 25	
Produits de services	13 467 154 €	12 874 387 €	-4,4%	- 592 767 €
Impôts et taxes	84 139 052 €	84 639 052 €	0,6%	500 000 €
Fiscalité locale	135 313 122 €	139 040 245 €	2,8%	3 727 123 €
Dotations et participations	76 392 676 €	76 660 747 €	0,4%	268 071 €
Produits financiers	769 554 €	31 531 €	-95,9%	- 738 023 €
Autres recettes	13 387 955 €	8 903 895 €	-33,5%	- 4 484 060 €
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>323 469 513 €</b>	<b>322 149 857 €</b>	<b>-0,4%</b>	<b>- 1 319 656 €</b>
<i>FCCT</i>	47 144 317 €	47 766 342 €	1,3%	622 025 €
<b>TOTAL RRF nettes du FCCT</b>	<b>276 325 196 €</b>	<b>274 383 515 €</b>	<b>-0,7%</b>	<b>- 1 941 681 €</b>

### Des dépenses de fonctionnement estimées à 300,1 M€, et 130,7 M€ hors masse salariale

La section de fonctionnement retrace les dépenses liées à l'activité des services, notamment la masse salariale, les charges courantes relatives aux équipements municipaux et les dépenses d'intervention dans l'exercice des compétences de la commune Saint-Denis, qui ne modifient pas son patrimoine, ainsi que les charges financières exceptionnelles.

Le net ralentissement attendu de l'inflation en 2025 et 2026 ne doit pas masquer d'importantes disparités, avec des prix toujours en hausse dans l'alimentation et pour certaines prestations de services.

### Charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général présentent une augmentation des inscriptions budgétaires (56 M€) par rapport au budget primitif 2025.

Cette augmentation s'explique par :

- Une hausse de l'alimentation liée à l'augmentation de la fréquentation des cantines elle-même liée à l'extension de la gratuité,
- L'augmentation du budget de maintenance et d'entretien en lien avec la poursuite de la résorption de la dette bâtiminaire

#### Autres charges de gestion courante (65)

Au chapitre 65, les autres charges de gestion ne présentent pas de modification majeure. Les montants des subventions versées aux associations sont ainsi préservés.

Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) qui ne connaît pas d'évolutions notables. Il est pour l'année 2026 de 47,8 M€, soit une augmentation de 600 k€ par rapport à l'année dernière.

Cette année, aucun transfert de compétence ou d'équipement n'a eu lieu. La faible variation s'explique par une actualisation des tarifs de certaines prestations et la refacturation de lignes d'eau dans les piscines du territoire dorénavant gérées par Plaine Commune.

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2025	BP 2026	Variation en % et en € BP 26 / BP 25	
Charges à caractère général	53 409 750 €	56 077 444 €	5,0%	2 667 694 €
Masse salariale	166 789 270 €	169 326 808 €	1,5%	2 537 538 €
Autres charges de gestion courante	69 274 242 €	69 981 970 €	1,0%	707 728 €
Frais financiers (intérêt dette)	5 038 261 €	3 392 957 €	-32,7%	- 1 645 304 €
Autres dépenses	1 402 200 €	1 342 682 €	-4,2%	- 59 518 €
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>295 913 723 €</b>	<b>300 121 861 €</b>	<b>1,4%</b>	<b>4 208 138 €</b>
<b>FCCT</b>	<b>47 144 317 €</b>	<b>47 766 342 €</b>	<b>1,3%</b>	<b>622 025 €</b>
<b>TOTAL DRF nettes du FCCT</b>	<b>248 769 406 €</b>	<b>252 355 519 €</b>	<b>1,4%</b>	<b>3 586 113 €</b>

#### **4.2- Une épargne brute 2026 consolidée malgré une diminution affichée**

En 2026, l'épargne brute projetée, c'est-à-dire l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses, s'établit à 22,03 M€.

Celle-ci est en diminution de – 5,53 M€ (-20 %), malgré des recettes fiscales en progression et des dépenses de fonctionnement contenues. Cet écart s'explique principalement par l'inscription exceptionnelle en 2025 des indemnités d'assurance relatives à l'incendie du centre administratif de Saint-Denis en 2023 (4,4 M€).

Tout au long du mandat, la collectivité a réussi à tenir ses objectifs, en maintenant une épargne brute forte et un ratio de capacité de désendettement de maximum 8 ans.

Cette stratégie a notamment permis de :

- sécuriser la collectivité dans sa capacité à faire face à ses charges ;
- maintenir un service public de qualité ;
- résorber la dette patrimoniale, aussi bien en effectuant des travaux d'entretien qu'en modernisant et développant les infrastructures publiques communales ;
- maintenir un autofinancement fort afin de minimiser le recours à l'emprunt et respecter le plan ambitieux d'investissement.

Compte tenu du niveau d'épargne brute, le volume prévisionnel d'investissement en 2026 est estimé à 60 M€ conformément aux engagements pris lors de la création de la commune nouvelle.

Épargne brute (nette FCCT)	BP 2025	BP2026
Épargne brute	27 555 797 €	22 027 996 €
% épargne brute	<b>8,5%</b>	<b>6,8%</b>

## 5- PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS

### 5.1- Présentation des dépenses d'investissement

Conformément aux perspectives financières annoncées lors de la création de la commune nouvelle, le volume d'investissement pour l'année 2026 atteindra 60M€, soit le maintien d'un budget conséquent nécessaire à la poursuite et à l'achèvement des objectifs affichés.

C'est évidemment **l'éducation** qui fera l'objet d'efforts très importants puisqu' à la suite de la livraison en 2025 du groupe scolaire Lili Boulanger, 2026 verra la livraison du tout nouveau groupe scolaire Anatole France à Pierrefitte dont les travaux d'extension et de réhabilitation dans le cadre du NPNRU seront achevés (7,8 M€) et le démarrage des travaux de la nouvelle école du quartier Village Olympique et Paralympique (VOP) pour 5,6 M€.

Outre les constructions nouvelles, le bâti existant sera un autre axe majeur de l'investissement communal afin de résorber la dette patrimoniale héritée. Ainsi l'école Langevin fera l'objet de lourds travaux de rénovation (700 k€) et une enveloppe très conséquente de 6,78 M€ sera dédiée aux travaux dans les écoles et aux équipements dédiés à la petite enfance.

Les travaux des groupes scolaires Descartes, Ru Montfort et Rodin-Renoir et de la PMI dans le cadre du NPNRU Franc-Moisin (Nouveau programme de Rénovation Urbaine) vont démarrer pour un montant de 2,3 M€.

L'investissement dans **la culture** se concrétisera avec la poursuite des travaux du conservatoire municipal rue Catulienne (5,3 M€) qui d'accueillera à terme 1500 élèves contre 900 actuellement.

La réfection de la toiture du musée d'art et d'histoire Paul Eluard est engagée (2,1 M€), préalable nécessaire à une réfection de ses salles intérieures qui interviendra dans un avenir proche.

Outre ces deux projets majeurs en termes d'investissement, la culture bénéficiera d'autres travaux importants dont la rénovation partielle du Théâtre Gérard Philippe (TGP) pour 1 M€ et une enveloppe de 300 k€ est prévue pour l'entretien des bâtiments socio-culturels de la ville.

Dans le cadre des investissements en **matière sportive**, les travaux du stade Delaune aboutiront (grande tribune pour 1,9 M€) et une enveloppe de 800 k€ sera dédiée à l'entretien des différents bâtiments à usage sportif notamment les gymnases Franc-Moisin et Irène Popard.

2026 verra aussi la fin des travaux du **Centre Administratif** (1,7 M€), à la suite de l'incendie de ce dernier, qui permettra d'accueillir dans des locaux neufs et repensés pour les habitants.

Pour promouvoir la lecture publique, une **nouvelle médiathèque** va être construite par Plaine Commune sur les anciens terrains de La Poste. L'achat de ce terrain est fait par la ville pour 1,9 M€ en 2026.

**L'habitat privé dégradé** fait aussi l'objet d'un effort conséquent de la commune avec 1,5 M€ en investissement prévus dans le cadre des "travaux d'office". La commune se substitue aux propriétaires défaillants pour effectuer des travaux d'urgence en cas d'insalubrité grave ou de péril mais aussi en travaux de réhabilitation et refacturent aux propriétaires concernés.

Enfin, la commune poursuit son effort de **mise en accessibilité** des personnes en situation de handicap des équipements publics avec un investissement de 1,2 M€ sur une multiplicité de sites.

## 5.2- Présentation des recettes d'investissement

En 2026, la commune poursuivra une politique d'investissement ambitieuse, articulée autour de plusieurs objectifs : résorption progressive de la dette patrimoniale, amélioration du cadre de vie et réduction des inégalités d'accès aux services publics. Cette stratégie s'inscrit dans une volonté affirmée, tout au long du mandat, de maîtriser les équilibres financiers, en garantissant un niveau d'épargne suffisant et en encadrant le recours à l'endettement.

### Les subventions d'investissement

Le chapitre des subventions d'investissement regroupe les financements mobilisés pour accompagner la réalisation des projets municipaux.

Pour 2026, grâce à une démarche active de recherche de financements externes, la Ville a obtenu plus de **9,7 M€** de subventions de la part de financeurs nationaux et locaux. Ces aides participent directement à la rénovation d'équipements publics, à la mise en œuvre de la politique environnementale et à l'enrichissement du patrimoine culturel. Elles s'inscrivent dans une stratégie globale visant à réduire la dette patrimoniale de la collectivité, en finançant la remise à niveau et la valorisation de son patrimoine bâti.

Ces financements permettent d'accompagner des opérations majeures de rénovation et de modernisation du patrimoine bâti, participant directement à la résorption de la dette patrimoniale. À ce titre, plus de **4,6 M€** sont apportés par l'ANRU pour les projets structurants portés à Franc Moisin et Fauvettes-Joncherolles.

La Région Île-de-France soutient également l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Anatole France à hauteur de **1,3 M€**, en complément des financements apportés par le Fonds d'investissement métropolitain, mobilisé à hauteur de **1,2 M€** pour les travaux de rénovation de la toiture du Musée Paul Eluard, les travaux du GS Anatole France ou l'acquisition de nouveaux véhicules électriques.

Par ailleurs, le Fonds Vert et la Dotation Politique de la Ville contribuent à hauteur de **2,5 M€** au financement de projets liés à la transition énergétique et à la rénovation des groupes scolaires Pasteur, Rouillon et Félix Faure, ainsi qu'aux études préalables à la transformation des groupes scolaires du quartier Franc-Moisin.

### Le FCTVA

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une attribution versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements par l'Etat. Il est destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement éligibles.

A date, le PLF 2026 préserve les communes nouvelles de la suppression de la perception contemporaine du FCTVA, alors que les EPCI seront quant à eux concernés par la mesure.

### Le produit de la taxe d'aménagement

En projection pour 2026, la recette liée à la fiscalité de l'urbanisme devrait se stabiliser autour de **2,1 M€**, après une reprise marquée en 2025 consécutive à l'effondrement des recouvrements enregistré en 2024. Ce recul en 2024, avec seulement 0,1 M€ encaissé sur un montant attendu de 1,7 M€, s'explique par l'impact de la réforme de 2022 ayant décalé la liquidation de cette taxe de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme à l'achèvement des travaux.

Cette réforme a modifié profondément le calendrier et les modalités de recouvrement, avec désormais une déclaration obligatoire par les bénéficiaires des autorisations sur la plateforme des impôts « gérer mes biens immobiliers », et des acomptes spécifiques pour les opérations supérieures à 5 000 m<sup>2</sup>.

L'année 2025 a bénéficié ainsi d'un effet de rattrapage, et la prévision pour 2026 intègre cette nouvelle dynamique de recouvrement adaptée aux exigences réglementaires.

### Le recours à l'emprunt

En 2026, la capacité de désendettement (CDD) de la commune nouvelle demeure un levier central de sa stratégie financière. Exprimé en nombre d'années nécessaires pour rembourser l'encours de dette à partir de l'épargne brute, ce ratio reste inférieur au seuil prudentiel de 12 ans, avec un objectif confirmé de maintien durable sous les 8 ans. Cette performance repose sur une épargne brute maîtrisée, un recours modéré à l'emprunt et une politique volontariste de mobilisation des ressources propres.

Le contexte bancaire pour 2026 reste favorable mais techniquement plus exigeant pour les collectivités locales. En effet, la baisse des taux directeurs amorcée par la Banque centrale européenne ouvre des opportunités en matière de refinancement. Toutefois, cette détente monétaire est en partie neutralisée par une hausse des marges bancaires, conséquence directe de l'instabilité des marchés financiers et de l'écart de taux croissant entre la France et l'Allemagne, qui renchérit le coût de refinancement des établissements bancaires français.

Face à ce contexte, la municipalité poursuivra sa gestion active, sécurisée et diversifiée de sa dette. Elle s'appuiera à la fois sur ses partenaires bancaires traditionnels et sur l'Agence France Locale, afin de garantir des conditions de financement stables, adaptées à ses besoins d'investissement et cohérentes avec sa stratégie d'endettement maîtrisé.

	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
<b>CAPITAL RESTANT DU</b>	163 306 700 €	160 426 091 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	27 555 797 €	22 027 996 €
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	<b>5,93</b>	<b>7,28</b>

## 6- LE PILOTAGE DE LA DETTE

### 6.1- Situation macroéconomique et évolutions monétaires – 2025

En 2025, la Banque centrale européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire, commencé en 2024. Le principal taux directeur, la facilité de dépôt, est passé de 3,00 % à 2,25 % entre janvier et septembre 2025. Ce mouvement s'inscrit dans un contexte marqué par un ralentissement de la croissance économique et une inflation qui revient progressivement vers l'objectif de 2 % fixé par la BCE.

La BCE vise désormais un taux « neutre », estimé par les marchés autour de 1,75 %, qui pourrait être atteint d'ici début 2026. Ce taux neutre correspond à un niveau où la politique monétaire ni ne stimule ni ne freine l'économie, traduisant ainsi la volonté de stabiliser la croissance sans la « surchauffer ».

Parallèlement, les banques centrales mettent en œuvre une politique dite de resserrement quantitatif (Quantitative Tightening, QT). Cela signifie qu'elles réduisent la taille de leurs bilans en cessant d'acheter régulièrement des obligations d'État, voire en vendant certaines. Cette évolution accroît le volume d'obligations que les investisseurs privés doivent absorber, alors même que les besoins de financement des États continuent de croître, en raison des déficits persistants et du volume important de dette à refinancer.

Cette double politique - resserrement quantitatif (réduction de la liquidité) combiné à une politique de taux accommodante (baisse des taux directeurs) - peut sembler paradoxale. Elle a des effets complexes sur la courbe des taux d'intérêt et impacte les conditions de financement des collectivités territoriales.

Dans ce contexte monétaire complexe, la commune nouvelle de Saint-Denis a contracté en 2025 des emprunts à taux variable qui ont bénéficié de la baisse significative des taux directeurs, réduisant ainsi le coût global du financement.

Cependant, cette baisse des taux de base s'est accompagnée d'une évolution plus contrastée des marges appliquées par les banques - c'est-à-dire la part variable ajoutée au taux de référence. Malgré la détente générale des taux, ces marges sont restées relativement stables, voire légèrement en hausse, en raison des incertitudes économiques persistantes et de la prime de risque exigée par les prêteurs. Cette prime est notamment liée à un écart élevé entre les obligations souveraines françaises et allemandes.

Cette situation a limité en partie l'effet positif de la baisse des taux directeurs sur le coût total des emprunts à taux variable. Néanmoins, la flexibilité de ces prêts a permis à la collectivité de profiter des conditions de marché plus favorables que celles des emprunts à taux fixe. Elle peut notamment renégocier les marges ou convertir certains prêts en taux fixe lorsque cela devient opportun.

Pour 2026, la poursuite probable de la baisse des taux directeurs vers le taux « neutre » autour de 1,75 % devrait continuer à favoriser les emprunts à taux variable, à condition que les marges bancaires ne progressent pas significativement. Cette configuration offrirait à la collectivité une opportunité d'alléger ses charges financières, à condition d'adopter une gestion active et vigilante de ses emprunts.

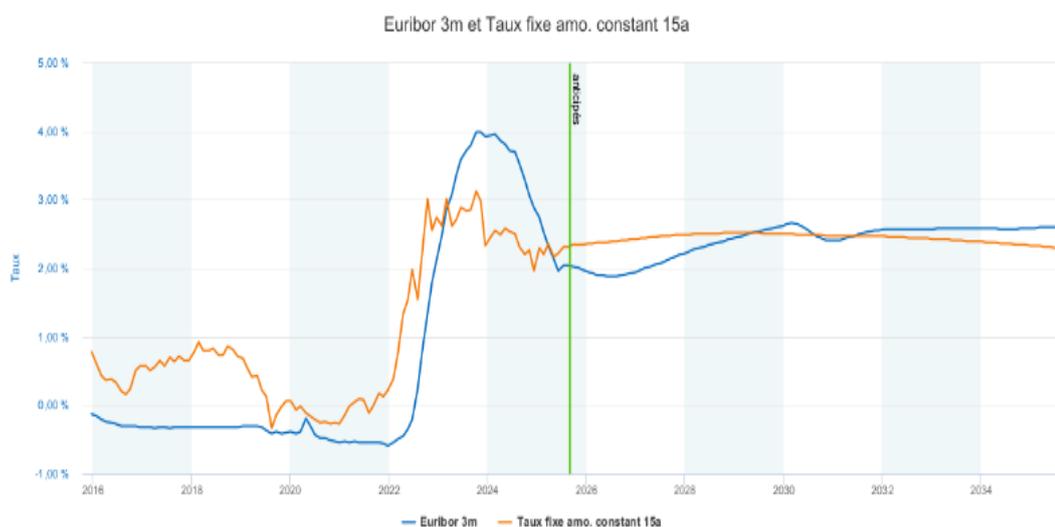
En effet, la renégociation des marges dans un contexte concurrentiel entre prêteurs, ou la conversion de certains prêts en taux fixe lorsque les conditions seront plus avantageuses, pourrait permettre de sécuriser la dette tout en maîtrisant les coûts.

Cependant, la prime de risque liée à la situation macroéconomique et politique nationale, ainsi que la politique de resserrement quantitatif menée par les banques centrales, restent des facteurs d'incertitude qui pourraient peser sur les conditions d'emprunt.

La collectivité devra donc poursuivre une stratégie prudente, combinant flexibilité et anticipation, pour tirer le meilleur parti de l'environnement monétaire tout en limitant son exposition aux risques financiers.

Le graphique ci-dessous présente les anticipations d'évolution du taux fixe de marché à 15 ans et de l'EURIBOR 3M qui sont les principaux taux auxquels la collectivité a recours pour ses besoins d'emprunts (source TAELYS).

### HISTORIQUE ET ANTICIPÉS EURIBOR 3 MOIS & Taux fixe de marché à 15 ans



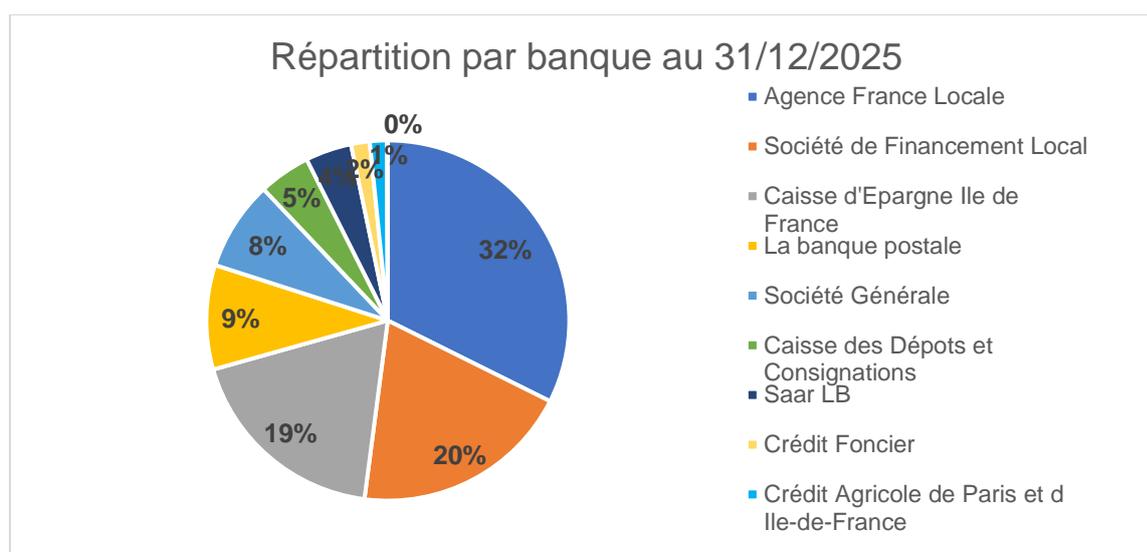
- L'Euribor 3 mois permet d'anticiper l'évolution de ses frais financiers.
- Le Taux fixe de marché permet de visualiser l'évolution du coût de mise en place d'un emprunt de 15 ans hors marge bancaire

## 6.2- La gestion de la dette et le bilan des emprunts contractés en 2025

La municipalité de Saint-Denis a fait le choix, en 2025, de souscrire un emprunt auprès de l'Agence France Locale, à hauteur de **15 M€**, mobilisable en deux phases respectivement de 8M€ et 7M€, indexé sur Euribor 3M.

La dette de la commune nouvelle au 31 décembre 2025 est répartie entre 10 banques et établissements de crédit :

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids	Montant initial
Agence France Locale	51 968 260,62 €	9	32,39%	74 764 840,43 €
Société de Financement Local	31 550 525,85 €	14	19,67%	79 602 765,65 €
Caisse d'Epargne Ile de France	29 765 445,22 €	19	18,55%	58 762 245,09 €
La banque postale	15 035 136,41 €	6	9,37%	17 885 640,32 €
Société Générale	12 867 009,45 €	7	8,02%	36 724 301,89 €
Caisse des Dépôts et Consignations	7 413 330,58 €	4	4,62%	11 133 232,73 €
Saar LB	6 600 000,00 €	1	4,11%	10 800 000,00 €
Crédit Foncier	2 666 666,60 €	1	1,66%	4 000 000,00 €
Crédit Agricole de Paris et d' Ile-de-France	2 416 666,46 €	1	1,51%	5 000 000,00 €
CAF de la Seine-Saint-Denis	143 050,00 €	3	0,09%	546 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 426 091,19 €</b>	<b>65</b>		<b>299 219 526,11 €</b>



Le tableau ci-dessous présente la répartition des emprunts par type de taux :

Indexation	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Durée résiduelle	CRD
Fixe	58,03%	41	1,57%	19 ans 2 mois et 6 jours	93 093 009,38 €
Variable	41,97%	24	2,93%	22 ans et 1 jour	67 333 081,81 €
<b>TOTAL</b>		<b>65</b>	<b>2,13%</b>	<b>22 ans</b>	<b>160 426 091,19 €</b>

En fonction de l'évolution des taux d'intérêts et des conditions du recours à l'emprunt, la répartition entre taux fixe et taux variable pourra être ajustée en 2026.

L'encours de dette de la commune nouvelle est sain. **L'encours communal classé en risque 1A, c'est-à-dire au niveau de risque le plus faible est de 100% au 31 décembre 2025.** Il s'agit d'emprunt à taux fixe ou taux variable de type Euribor ou Livret A.

Depuis le 1er janvier 2025, la collectivité ne détient plus d'emprunts structurés, marquant une étape significative dans la maîtrise de sa politique financière. Ces emprunts, caractérisés par leur complexité et leur exposition aux fluctuations des marchés financiers, présentaient des risques notables. Afin d'assurer une gestion prudente à long terme, la collectivité avait mis en place des instruments de couverture, notamment des swaps de taux, visant à stabiliser ses coûts d'emprunt face aux variations des taux d'intérêt. La collectivité bénéficie aujourd'hui d'une situation financière totalement saine, sans exposition aux risques complexes liés à la gestion des emprunts structurés contractés sur la période 2006/2008.

### **6.3- La stratégie de mobilisation des emprunts de la Ville de Saint-Denis pour l'année 2026**

Pour le budget 2026, à ce stade de la construction budgétaire, le montant de l'emprunt d'équilibre est estimé à environ 33 M€. Ce financement permettra de couvrir le plan d'investissement à hauteur de 60 M€.

Le montant de cet emprunt d'équilibre est déterminé à partir d'une évaluation complète des dépenses d'investissement prévues au budget. Cela inclut à la fois les dépenses liées aux équipements et le remboursement du capital de la dette.

Ce calcul prend en compte les ressources disponibles, comme l'autofinancement, le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) et la recette de la taxe d'aménagement, ainsi que les aides externes (subventions). Il intègre également la capacité de remboursement de la collectivité et les conditions financières du moment.

Cette approche garantit que la collectivité peut financer ses investissements tout en préservant une stratégie financière saine et durable à long terme.

Dans un contexte où la BCE vise un taux neutre proche de 1,75 % d'ici début 2026, poursuivant la détente monétaire engagée en 2024, la commune de Saint-Denis prévoit de privilégier les emprunts à taux variable pour financer ses projets.

Cette stratégie permettra à la collectivité de bénéficier de la baisse anticipée des taux d'intérêt, tout en conservant la souplesse nécessaire pour renégocier les marges bancaires ou convertir les emprunts à taux variable en taux fixe, si les conditions de marché l'exigent

En revanche, les emprunts à taux fixe présentent une moindre flexibilité, rendant leur renégociation plus complexe et limitant ainsi les possibilités d'ajustement face à l'évolution des conditions financières.

Cela souligne l'intérêt stratégique de privilégier les emprunts à taux variable pour optimiser la gestion de la dette, même en tenant compte de la prime de risque toujours présente sur les marchés souverains français. Cependant, même si la situation s'améliore, les marges appliquées par les banques sur ces prêts sont restées stables, voire légèrement en hausse. Cela s'explique par les incertitudes économiques persistantes et la prime de risque liée au différentiel élevé entre les obligations souveraines françaises et allemandes.

## 7- LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET STRUCTURE DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS

Les politiques de ressources humaines en 2025 ont permis de faire converger les pratiques des deux communes préexistantes :

- mise en place d'un régime indemnitaire commun
- convergence des participations employeurs pour la protection sociale complémentaire
- mutualisation de l'assurance statutaire
- déploiement du forfait mobilité durable pour tous les agents de la commune nouvelle
- convergence des modalités de gestion du chômage
- extension de la subrogation pour les arrêts maladie des agents contractuels (dispositif qui permet de verser directement aux agents l'intégralité du salaire dû et évite les délais de versement de la sécurité sociale)
- mise en place d'une prime valorisation l'investissement des agents pour la création de la Commune nouvelle

L'année 2026 - outre l'adaptation nécessaire et obligatoire aux mesures nationales qui s'imposent à la collectivité - sera celle de la consolidation et de l'ajustement de cette nouvelle organisation issue de la création de la commune nouvelle.

### 7.1- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel se composent de divers éléments de rémunération (traitement indiciaire, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, régime indemnitaire, heures supplémentaires, remboursement transport, etc.) et des charges qui en découlent.

La masse salariale de l'année 2026 représentera 169 M€ soit 67,1 % des dépenses de fonctionnement hors FFCT.

	BP 2025	BP 2026
Masse salariale	166 789 270	169 326 808
Dépenses réelles hors FCCT	248 769 406	252 355 519
Part des dépenses de personnel dans les dépenses totales	67,05%	67,10%
Évolution annuelle des dépenses de personnel	4,68%	1,52%

L'évolution des dépenses de personnel est maîtrisée (1,52 %) et s'explique en partie par l'augmentation mécanique dû au glissement-vieillesse-technicité Par ailleurs, la masse salariale 2026 est impactée par des facteurs ayant trait à la politique RH de la collectivité.

La commune nouvelle œuvre pour faciliter la **mobilité durable** de ses agents. Aussi, elle développe le forfait mobilité durable (+30 k€).

Comme l'an passé, la **cotisation patronale CNRACL** poursuit son augmentation et passe de 34,65 % à 37,65 %, soit une hausse de cotisation de 1,5M€ environ pour 2026.

Au regard des engagements pris avec la création de la Commune nouvelle et de l'intérêt des agents pour ce dispositif, la collectivité maintient la possibilité de **monétiser 5 jours de CET**. Dans ce cadre un budget de 150 k€ y sera dédié pour 2026.

Par rapport au budget 2025 des enveloppes sont revues à la baisse pour s'ajuster au réalisé 2025 : 500 k€ d'économie sur l'assurance statutaire par rapport au BP 2025, 200 k€ de diminution de l'enveloppe des ruptures conventionnelles qui passe de 400k€ à 200k€. L'abandon de l'auto-assurance concernant l'**indemnisation au titre du chômage** va porter ses fruits dès 2026. De ce fait, le budget consacré à cette dépense devrait être de 1,3M€ contre 1,7M€ en 2025. En contrepartie, les futures ARE seront gérées et versées directement par France Travail.

L'ensemble de ces mesures sont sans incidence sur la rémunération ou la carrière des agents, et constituent des mesures de bonne gestion pour garantir un même niveau de prestation RH.

Tout comme en 2025, il est prévu pour 2026 de maintenir un **effort de formation** conséquent. Ainsi en 2026, le budget formation sera de 764 k€ dont 150 k€ environ à destination de la formation des apprentis et ce dans un contexte de la baisse des aides de l'Etat pour la formation de ce public.

Ce budget s'additionne à la cotisation à destination du CNFPT qui correspond à 1 % de la masse salariale. L'objectif est aussi de poursuivre les efforts en faveur du renforcement des compétences managériales par une offre de formations diversifiée pour un montant similaire à 2025.

En matière de communication interne, un nouveau site intranet Commun'info sera développé en 2026 pour mieux valoriser l'action des agents et des services à travers des outils et supports actualisés. Cette mission contribue au développement de la marque employeur, destinée notamment à renforcer l'attractivité de la collectivité afin de recruter de nouveaux talents et encore mieux fidéliser les agents.

## 7.2- Les effectifs

Le tableau ci-après retrace l'évolution des effectifs en équivalent temps plein rémunéré pour les deux collectivités qui constituent désormais la Commune Nouvelle de Saint-Denis :

Nombre d'équivalents temps-plein rémunérés (ETPR) sur emplois permanents	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Total	3020,85	3005,27	3126,36

La structuration de l'effectif reste stable avec environ 72% de postes de catégorie C, 13% de catégorie B et 15% de catégorie A.

Les postes sont majoritairement occupés par des femmes (2/3 de l'effectif).

Les fonctionnaires représentent 64,15 % des effectifs et les contractuels 35,85 %.

La moyenne d'âge de l'ensemble des agents est de 43,4 ans.

### **7.3- La rémunération des agents communaux, les avantages en nature et la politique sociale**

Conformément à la réglementation, la rémunération des agents permanents se compose d'un traitement indiciaire liée à la situation statutaire individuelle et de primes liées au poste occupé, à la situation individuelle, aux contraintes de services. A cela s'ajoutent éventuellement un supplément familial de traitement si l'agent a des enfants à charge, des indemnités d'heures supplémentaires si un travail supplémentaire a été jugé nécessaire et n'a pas permis un repos compensateur, une participation aux frais de mutuelle et de prévoyance si l'agent a souscrit un contrat pour chaque, etc.

La mise en place de la subrogation au bénéfice des agents contractuels favorisera une rémunération continue des agents contraints de s'arrêter pour raison de santé et sera compensée par la perception de recettes versées par la sécurité sociale (indemnités journalières).

#### Logements et véhicules de fonction

Les logements sont concédés soit pour nécessité absolue de service, lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il doit exercer ses fonctions, soit sous le régime de la convention d'occupation précaire assortie d'une obligation d'astreinte.

En ce qui concerne les véhicules de fonctions, ils ne peuvent être attribués qu'aux agents occupant un emploi fonctionnel. Certains postes précisément identifiés ouvrent par ailleurs droit à un remisage à domicile. La règle est la mutualisation des véhicules avec un remisage à domicile sous autorisation et pour des motifs le justifiant.

#### Restauration du personnel

En 2026, la collectivité va développer l'**offre de restauration** à destination des agents sur l'ensemble du territoire de la Commune nouvelle. Ainsi en 2025, la collectivité a participé à hauteur de 480 k€ pour les frais de restauration des agents. En 2026, il est proposé d'augmenter ce budget de 92 k € pour installer des frigos connectés sur 3 sites, de créer un partenariat avec une entreprise de l'économie sociale et solidaire pouvant proposer de la restauration sur Pierrefitte et de conventionner avec d'autres Restaurants inter-entreprises (RIE) et Restaurants inter-administrations (RIA) du territoire, permettant ainsi aux agents éloignés des sites centraux de bénéficier d'une offre de restauration plus accessible.

### La politique sociale en direction du personnel

- *Le financement de la protection complémentaire santé (« mutuelle ») des agents.*

Les agents communaux peuvent bénéficier du contrat du CIG et d'un niveau de participation de l'employeur dont le montant varie selon le niveau de couverture choisi par l'agent et selon le nombre d'enfants pris en charge. Cette participation représente depuis 2025 une avancée pour les agents pierrefittois qui disposaient d'une participation forfaitaire de 12 à 21 € et perçoivent désormais un montant selon le montant de leur cotisation, jusqu'à environ 65 € / mois.

- *Le financement de la protection complémentaire prévoyance (« maintien de salaire ») des agents*

Le financement de la protection complémentaire santé et de la protection complémentaire prévoyance représente une enveloppe d'environ 350k € correspondant au besoin effectif des agents.

- *L'adhésion au CNAS*

La collectivité poursuit son **adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**, qui permet aux agents de bénéficier de diverses prestations qu'il propose (soutien aux activités sportives, culturelles, de vacances, prestation médaille, etc.) ou par ses partenaires (billetterie, chèques vacances, etc.).

L'adhésion représente une dépense de près de 900 k€.

### Temps de travail, forfait jour et congé mensuel

Le **temps de travail** est sur la base d'une durée annuelle de 1607 heures déclinées en cycle annuel, mensuel ou hebdomadaire, selon les nécessités du service public.

Le personnel dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure à la durée réglementaire bénéficie de jours de réductions du temps de travail conformément à la réglementation.

Le personnel bénéficie de 5 semaines de congés payés, soit 25 jours pour un agent travaillant 5 jours par semaine.

Le tableau ci-après présente les dispositions générales applicables :

Durée hebdomadaire de travail	35h00	36h00	37h00	38h00
Nombre de jours travaillés par semaine	5	5	5	5
Durée journalière de travail	7h00	7h12	7h24	7h36
Nombre de jours de congés annuels pour un agent à temps complet	25	25	25	25
Nombre de jours de RTT pour un agent à temps complet	0	6	12	18

Afin d'harmoniser le temps de travail et pour transcrire la réalité d'exercice des membres de direction, lors du CST du 26 mars 2025, les **forfaits jours** ont remplacé les cycles de 38H et 39H.

L'organisation du temps de travail intègre tout naturellement les possibilités de télétravail selon le règlement applicable et les modalités définies, pour les fonctions et activités télétravaillables. Le télétravail peut aller jusqu'à 2 jours par semaine, et être étendu à 5 jours lors de circonstances ou événements exceptionnels.

Une même volonté d'améliorer cet accompagnement et la qualité de vie au travail des agents a présidé à la décision de mettre en place le "**congé menstruel**", en permettant des aménagements pour les personnels souffrant de pathologies menstruelles. Ce dispositif déjà sollicité par quelques agentes permet de bénéficier de la mise en place soit de télétravail, soit d'autorisation d'absence exceptionnelle.

### L'accompagnement des agents et la lutte contre l'absentéisme

L'absentéisme au sein de la collectivité est similaire à la moyenne constatée au sein de la fonction publique territoriale (environ 9 %).

Taux d'absentéisme	2021	2022	2023	2024 (STD)	2024 (PSS)	2025 Janvier à septembre
Taux d'absentéisme "compressible" (maladies ordinaires et accidents du travail)	5,35%	6,72%	6,14%	5,00%	8,50%	6,40%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,92%	9,10%	10,05 %	8,60%	10,60%	9,10%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autres)	9,93%	9,91%	10,53 %	9,10%	11,30%	10,00%

Un **dispositif de maintien dans l'emploi ou de retour à l'emploi** a été mis en place, au travers de mobilités internes, de périodes de préparation au reclassement et de reclassement, avec un accompagnement de proximité associant tous les partenaires concernés (service recrutement, gestion du personnel, service prévention, pôle santé et action sociale, etc.).

Entre 2022 et 2025, 101 agents ont bénéficié de formation professionnalisante : 8 groupes d'en moyenne 13 agents ont été formés sur l'administration territoriale, les bases des finances publiques, l'accueil, assistantat/secrétariat, atelier de reconversion professionnelle, atelier CV et lettre de motivation. 51 ont bénéficié d'une formation de remise à niveau globale et 190 d'une formation bureautique.

Pour l'année 2025, 31 agents sont entrés dans un dispositif de mobilité pour raison de santé, et 26 en sont sortis.

En 2025, dans le cadre de la commune nouvelle, les agents ont pu bénéficier d'un accès facilité à un **médecin du travail**, dont le poste est complété par le recrutement d'un infirmier et ainsi disposer d'un meilleur accompagnement médical dans le cadre professionnel.

En 2025, la DRH s'est dotée d'une **mission qualité de vie au travail**, afin de développer son activité et d'organiser des actions à destination des agents, . L'objectif est de développer l'offre sportive à destination des agents, d'organiser des temps forts pour les agents (accueil et intégration des nouveaux agents médaille, retraite,) et d'organiser des évènements pour les agents (Noël des enfants, séminaires, ...).

## 8- CONCLUSION

Ce rapport d'orientations budgétaires, le dernier de la mandature, présente les orientations pour 2026. Elles sont la concrétisation des objectifs de politiques publiques décidées par le Conseil Municipal.

Les grands engagements de la mandature ont été mis en œuvre (création de la police municipale, gratuité de la restauration scolaire, végétalisation de la ville, lutte contre l'habitat indigne, résorption de la dette patrimoniale) tandis que les finances de la commune se sont améliorées. L'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux a été tenu et la création de la commune nouvelle a même permis de faire baisser le taux de la part communale de la taxe foncière dans la commune déléguée de Pierrefitte-sur-Seine.

## Glossaire

AC	Attribution de compensation
ANNUITÉ DE LA DETTE	Est égale au capital + intérêts à rembourser sur l'exercice
CAPACITÉ DÉSENDETTEMENT	DE Ratio qui mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement intégral de la dette
CRD	Capital restant dû : total général du capital de la dette jusqu'à son extinction
CSU	Centre de supervision urbaine
DGF	Dotations globales de fonctionnement : principale dotation de fonctionnement versée par l'État aux collectivités territoriales
DPV	Dotations politiques de la ville : créée en 2009 versée par l'État aux communes de métropole particulièrement défavorisées
DSIL	Dotations de soutien à l'investissement local : finance les grandes priorités d'investissement
DSU	Dotations de solidarité urbaine : versée par l'État aux communes à caractère social défavorisé
EFFORT FISCAL	Indicateur qui mesure la pression fiscale des ménages
EPAGNE BRUTE	Excédent de recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement
ÉPARGNE NETTE	Excédent de recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement après déduction de l'annuité de la dette
EPT	Etablissement public territorial
FCCT	Fonds de compensation des charges territoriales
FCTVA	Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FPIC	Fonds de péréquation intercommunal

IPC	Indice des prix à la consommation
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
OAT	Obligations assimilables au trésor : titres financiers qui représentent une fraction de la dette à long terme de l'état
FSRIF	Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France : créé en 1991, contribue à l'amélioration des conditions de vie urbaine des communes d'Ile-de-France
PLF	Projet de loi de finances : présenté à l'automne par le Gouvernement pour l'année suivante, document essentiel à la prévision des dépenses et des recettes de l'État
POTENTIEL FINANCIER	Égal au potentiel fiscal + DGF, mesure la richesse théorique de la collectivité
POTENTIEL FISCAL	Indicateur de richesse : compare la richesse fiscale des collectivités entre elles selon leur strate
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE	le taux d'épargne brute est calculé par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, il évalue les ressources internes dont dispose la collectivité pour financer les investissements